

RAPPORT DE L'ECRI SUR LA SUÈDE

(sixième cycle de monitoring)



Adopté le 19 mars 2025

Publié le 17 juin 2025

European Commission
against Racism and Intolerance

ECRI
Commission européenne
contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS.....	4
RÉSUMÉ	5
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	7
<i>I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS AUX DROITS.....</i>	<i>7</i>
A. ORGANISMES DE PROMOTION DE L'ÉGALITE	7
B. ÉDUCATION INCLUSIVE	8
C. PERSONNES MIGRANTES EN SITUATION IRREGULIERE.....	11
D. ÉGALITE DES PERSONNES LGBTI.....	12
<i>II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE</i>	<i>14</i>
A. DISCOURS DE HAINE	14
B. VIOLENCE MOTIVEE PAR LA HAINE.....	18
<i>III. INTÉGRATION ET INCLUSION.....</i>	<i>22</i>
A. MIGRANTS	22
B. ROMS.....	28
<i>IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA SUÈDE</i>	<i>30</i>
A. LUTTE CONTRE LE PROFILAGE RACIAL PAR LES MEMBRES DES FORCES DE L'ORDRE	30
B. ACCES A LA JUSTICE DANS LES AFFAIRES DE DISCRIMINATION	31
RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE	33
LISTE DES RECOMMANDATIONS	34
BIBLIOGRAPHIE.....	36

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), mise en place par le Conseil de l'Europe, est une instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits humains spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la citoyenneté, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Elle est composée de membres indépendants et impartiaux, désignés sur la base de leur autorité morale et de leur expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance.

Dans le cadre de ses activités statutaires, l'ECRI mène des travaux de monitoring par pays, qui analysent la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe pour ce qui est du racisme et de l'intolérance et formule des suggestions et propositions pour le traitement des problèmes identifiés.

Le monitoring par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres, sur un pied d'égalité. Les travaux se déroulent suivant des cycles de 5 ans. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998, ceux du deuxième cycle à la fin de 2002, ceux du troisième cycle à la fin de 2007, ceux du quatrième cycle au début de 2014 et ceux du cinquième cycle à la fin de 2019. Les travaux du sixième cycle ont débuté fin 2018.

Les méthodes de travail pour l'élaboration des rapports comprennent des analyses documentaires, une visite dans le pays concerné, puis un dialogue confidentiel avec les autorités nationales.

Les rapports de l'ECRI ne sont pas le résultat d'enquêtes ou de dépositions de témoins, mais d'analyses basées sur un grand nombre d'informations émanant de sources très variées. Les études documentaires reposent sur un nombre important de sources écrites nationales et internationales. La visite sur place permet de rencontrer les milieux directement concernés (gouvernementaux et non gouvernementaux) et de recueillir des informations détaillées. Le dialogue confidentiel avec les autorités nationales permet à celles-ci de fournir, si elles l'estiment nécessaire, des commentaires sur le projet de rapport en vue de corriger d'éventuelles erreurs factuelles qui pourraient être contenues dans le texte. À l'issue de ce dialogue, les autorités nationales peuvent, si elles le souhaitent, demander à ce que leurs points de vue soient reproduits en annexe au rapport définitif de l'ECRI.

Les rapports par pays du sixième cycle sont centrés sur trois thèmes communs à tous les États membres : (1) Égalité effective et accès aux droits, (2) Discours de haine et violence motivée par la haine, et (3) Intégration et inclusion, et sur un certain nombre de thèmes spécifiques à chacun d'entre eux.

Dans le cadre du sixième cycle, une mise en œuvre prioritaire est, à nouveau, requise pour deux recommandations spécifiques choisies parmi celles figurant dans le rapport. Au plus tard deux ans après la publication de ce rapport, l'ECRI mettra en œuvre un processus de suivi intermédiaire concernant ces deux recommandations.

Le rapport qui suit a été élaboré par l'ECRI sous sa seule et entière responsabilité. Sauf indication contraire expresse, il rend compte de la situation en date du 21 novembre 2024. En principe, les développements intervenus après cette date ne sont donc pas couverts par l'analyse qui suit, ni pris en compte dans les conclusions et propositions qui y figurent.

RÉSUMÉ

Depuis l'adoption du cinquième rapport de l'ECRI sur la Suède, le 5 décembre 2017, des progrès ont été accomplis et de bonnes pratiques ont été mises en place dans un certain nombre de domaines.

Le Forum de l'histoire vivante, un centre national de promotion de la démocratie, de la tolérance et des droits humains en prenant comme point de départ leçons apprises de l'Holocauste et des crimes contre l'humanité commis dans l'histoire, a lancé en 2020 un outil de formation numérique à destination des enseignants intitulé « *Difficult Questions in the Classroom* » (questions difficiles en classe), qui comprend un cours numérique d'autoapprentissage ainsi qu'un manuel à l'usage des enseignants.

Le Musée suédois de l'Holocauste a été créé en juillet 2022 et des modifications du Code pénal érigeant en infraction pénale la négation de l'Holocauste ainsi que des modifications connexes de la loi sur la liberté de la presse ont été adoptées en mai 2024. Une modification de la législation, adoptée en avril 2024, facilite l'obtention de la reconnaissance juridique du genre (RJG) sur le plan administratif, car elle supprime les conditions abusives qui existaient auparavant. En outre, l'âge minimum pour l'obtention de la RJG est passé de 18 à 16 ans (avec l'autorisation d'un tuteur), et les interventions chirurgicales de transition sont autorisées dès l'âge de 18 ans, sur la base d'un accord entre un médecin et la personne souhaitant bénéficier de ce traitement.

En 2022, le procureur général a publié de nouvelles lignes directrices soulignant la nécessité d'enquêter de manière approfondie sur les infractions éventuellement motivées par la haine et d'établir des priorités.

Depuis juillet 2022, une nouvelle loi vise à augmenter la proportion des enfants issus de l'immigration scolarisés dans un établissement d'éducation préscolaire, et en particulier des enfants qui ont besoin de développer leurs compétences linguistiques en suédois. Les communes sont donc tenues de prendre contact avec les tuteurs des enfants qui ne fréquentent pas d'établissement préscolaire et de les informer des avantages que cela offre. Ces mesures ont déjà permis d'augmenter les taux de fréquentation scolaire, ce qui facilitera vraisemblablement l'intégration de ces enfants dans les écoles primaires ordinaires.

Depuis 2022, des subventions publiques sont accordées aux employeurs pour qu'ils recrutent des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi, notamment des immigrés arrivés récemment. Les dispositifs favorisant l'entrée sur le marché du travail mis en place dans ce cadre ont été approuvés par les principales organisations patronales et syndicales.

L'ECRI se félicite de ces développements positifs en Suède. Toutefois, malgré les progrès accomplis, certains points demeurent préoccupants.

De nombreux membres du corps enseignant éprouvent des difficultés à dispenser un enseignement sur le racisme et l'intolérance, y compris sur les questions LGBTI, tandis que les confrontations et les conflits qui sévissent actuellement en Europe et dans le reste du monde (notamment le conflit au Moyen-Orient) et les manifestations de racisme et d'intolérance dans la société se retrouvent dans les salles de classe.

La loi antidiscrimination n'inclut toujours pas expressément les caractéristiques sexuelles parmi les motifs de discrimination interdits ; de même, le Code pénal ne cite pas expressément les caractéristiques sexuelles dans la liste des motivations de haine applicables au discours de haine et aux infractions motivées par la haine.

Les statistiques disponibles montrent que les personnes noires et les personnes d'ascendance africaine, souvent jeunes, sont fréquemment victimes d'infractions motivées par la haine, alors même que le nombre de signalements est largement inférieur à la réalité en raison du manque de confiance des victimes dans le système de justice pénale. En règle générale, les infractions commises contre ces groupes se caractérisent par une fréquence élevée de violences physiques.

Diverses mesures législatives et autres déjà adoptées ou prévues dans le cadre de l'accord de Tidö (accord politique officiel conclu entre la coalition gouvernementale et le parti de droite Démocrates de Suède), comme le durcissement des conditions du regroupement familial, l'abandon de la politique d'octroi de titres de séjour permanents aux immigrés et l'expulsion de tout ressortissant étranger dont le comportement est jugé inapproprié, sont de nature à accroître le sentiment de marginalisation et d'exclusion parmi les migrants, et donc à nuire à leur intégration.

L'application de la nouvelle législation qui prévoit la mise en place de « zones de sécurité » présente de grands risques de profilage racial dans le contexte des mesures d'interpellation et de fouille, lesquelles s'appliqueront aussi aux enfants, ce qui est inquiétant.

Les victimes de discrimination se heurtent à des problèmes structurels dans leur quête de justice devant les tribunaux. Ces problèmes se manifestent par des risques de coûts élevés et des taux de réussite relativement bas pour les requérants. De plus, le montant des indemnités est faible, même lorsque le procès est gagné, si bien que les amendes ne sont pas dissuasives pour les auteurs d'infraction.

Dans le présent rapport, l'ECRI demande aux autorités de prendre des mesures dans un certain nombre de domaines et formule une série de recommandations, dont les suivantes.

Les autorités devraient, à titre prioritaire, redynamiser le rôle de l'enseignement en tant qu'outil permettant de mieux vivre ensemble dans des sociétés interculturelles et de comprendre les problèmes sociétaux ayant trait à certaines questions telles que les stéréotypes raciaux et LGBTIphobes ainsi que les préjugés liés aux religions et aux convictions, en sensibilisant le corps enseignant aux outils existants conçus à cette fin et en lui dispensant une formation obligatoire sur la manière d'utiliser ces outils pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel en classe*.

Les autorités devraient encourager les personnalités publiques, notamment les responsables politiques, à condamner publiquement, fermement et promptement tout discours de haine raciste ou LGBTIphobe, à répondre à toute expression de ce type en y opposant fermement un contre-discours et un discours alternatif, et à promouvoir la compréhension entre les communautés, notamment en affirmant leur solidarité avec les personnes visées par le discours de haine.

Les autorités devraient veiller à ce que des données anonymisées et ventilées sur les infractions pénales motivées par la haine soient collectées et analysées de façon systématique et cohérente, à toutes les étapes du traitement de ces infractions, depuis le signalement et l'enregistrement jusqu'aux poursuites, à la condamnation, aux mesures de soutien après la condamnation et aux mesures de déjudiciarisation.

Les autorités devraient collecter et analyser périodiquement des données pertinentes sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'inclusion des Roms 2012-2032, afin de procéder aux ajustements nécessaires. Cet exercice devrait être mené en concertation avec les acteurs de la société civile qui œuvrent en faveur des Roms, en particulier dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé. Les données devraient être collectées dans le respect des principes de confidentialité, d'auto-identification volontaire et de consentement éclairé. Ces données devraient aussi couvrir la situation des Roms qui sont ressortissants étrangers.

Les autorités devraient, à titre prioritaire, revoir les lignes directrices sur les relations entre la police et le public, et mieux réglementer les activités « de contrôle d'identité et de fouille », en mettant particulièrement l'accent sur le traitement des enfants et des jeunes. Pour ce faire, elles devraient mettre en place un système efficace de suivi des contrôles d'identité et fouilles effectués par les membres des forces de l'ordre, afin de permettre une meilleure surveillance et de préserver la confiance des habitants des zones dites de sécurité*.

Les autorités devraient revoir les dispositions applicables du droit civil et administratif relatives à la discrimination en vue d'instaurer des sanctions plus effectives, proportionnées et dissuasives, d'envisager des moyens d'améliorer l'assistance juridique aux requérants dans de telles affaires et de garantir aux victimes une indemnisation appropriée pour les préjudices matériels et moraux.

* Les recommandations de ce paragraphe feront l'objet d'un processus de suivi intermédiaire par l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

I. ÉGALITÉ EFFECTIVE ET ACCÈS AUX DROITS

A. Organismes de promotion de l'égalité

1. L'organisme de promotion de l'égalité en Suède est le Médiateur pour l'égalité (*Diskrimineringsombudsmannen*, ci-après DO)¹, dont le mandat est principalement défini par la loi de 2008 relative au Médiateur pour l'égalité². La loi antidiscrimination de 2008³ est également de mise, de même que certaines lois⁴ relatives aux droits de la famille, dont les violations peuvent être contestées devant les tribunaux au nom des victimes. En l'absence d'évolutions majeures, les précédentes constatations et recommandations de l'ECRI concernant la législation et le mandat du Médiateur pour l'égalité restent valables, notamment la recommandation⁵ visant à ce que l'institution du Médiateur pour l'égalité soit dotée de pouvoirs et de compétences suffisants pour lui permettre d'enquêter sur les discriminations commises par toutes les autorités publiques, y compris les forces de l'ordre⁶. En 2018, le gouvernement a commandé une étude sur les modifications qui pourraient être apportées à la loi de 2008. Les résultats de cette étude ont été publiés en 2021⁷. Ils n'ont pas encore donné lieu à des modifications effectives, mais l'ECRI a été informée qu'elles étaient attendues prochainement. L'ECRI espère vivement que les modifications législatives recommandées seront apportées sans plus attendre.
2. En ce qui concerne l'indépendance, le gouvernement ne peut pas intervenir directement dans une décision spécifique prise par le Médiateur pour l'égalité. Toutefois, il peut donner des instructions concernant des missions supplémentaires et des directives en matière d'affectation de crédits. En outre, on peut considérer que l'indépendance de l'institution est compromise, car le gouvernement peut révoquer son directeur « s'il y a des motifs de révocation », ce qui, d'après ce que l'ECRI a compris, ne peut s'interpréter que comme un manquement grave aux devoirs de la fonction⁸. Le directeur de l'organisme de promotion de l'égalité peut également être muté à un autre « poste dans les services publics » si cela est nécessaire pour des « raisons d'organisation » ou « dans l'intérêt supérieur de l'institution »⁹. En outre, des interlocuteurs de la société civile ont indiqué à la délégation de l'ECRI, dans le cadre de la visite d'avril 2024 en Suède, que certaines personnes qui se considèrent comme des victimes de discrimination s'abstiennent de saisir le DO parce qu'elles estiment que cette institution n'est pas indépendante étant donné son statut d'organe de l'État. L'ECRI encourage les autorités à revoir le statut du Médiateur pour l'égalité et à le mettre en conformité avec sa Recommandation de politique générale n° 2

¹ Voir [English \(engelska\), DO](#)

² Voir [Loi relative au Médiateur pour l'égalité intitulée Act concerning the Equality Ombudsman, DO](#)

³ Voir [Loi antidiscrimination intitulée Discrimination Act, 2008:567, DO](#).

⁴ La réglementation de 2008 sur les directives relatives au Médiateur pour l'égalité, la loi de 1995 relative au congé parental, la loi de 1988 relative aux aides et aux congés pour s'occuper de parents proches et la loi relative aux congés pour raisons familiales urgentes.

[C:\Users\Lindberg\AppData\Local\Microsoft\Windows\NetCache\Content.Outlook\OPX0BWD6\https://rm.coe.int/conclusions-de-l-ecri-sur-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations-faisan/1680a0a092](#)⁵ <https://rm.coe.int/conclusions-de-l-ecri-sur-la-mise-en-oeuvre-des-recommandations-faisan/1680a0a092>

⁶ À l'heure actuelle, il existe par exemple un certain nombre de plaintes pour fait de racisme et de discrimination dans la police et les services de contrôle des frontières, pour lesquelles le DO ne peut pas intervenir efficacement parce que la loi de lutte contre la discrimination ne vise pas les situations impliquant l'exercice d'une autorité publique en lien avec des individus, des décisions, des actions ou des abstentions de la part de fonctionnaires.

⁷ Voir <https://www.regeringen.se/contentassets/f1154e89971b495585c05e3173b78568/ett-utokat-skydd-mot-diskriminering-sou-202194/> (en suédois, avec un résumé en anglais).

⁸ Ces cas sont examinés par une autorité spéciale, le Conseil de discipline du secteur public pour les hauts fonctionnaires.

⁹ Une telle mutation aurait eu lieu en 2012.

sur les organismes de promotion de l'égalité, afin de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, en vue d'accroître la confiance des citoyens dans l'institution et de garantir son indépendance institutionnelle.

3. Au cours de la visite, la délégation de l'ECRI a été informée que le nombre total de recours est en augmentation et que bon nombre de ces recours ont trait à l'appartenance ethnique. Les interlocuteurs de la société civile avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue ont salué ce qu'ils considèrent comme une volonté accrue du DO de porter les affaires devant les tribunaux ces dernières années¹⁰.

B. Éducation inclusive

4. Selon la loi sur l'éducation de 2010¹¹, toute personne travaillant dans le domaine de l'éducation doit promouvoir les droits humains et lutter activement contre toute forme de traitement dégradant. Les enseignants reçoivent une formation initiale destinée à communiquer et inculquer les valeurs éducatives fondamentales, notamment les droits humains. Le thème des droits humains est aussi expressément mentionné dans le programme d'enseignement national. Cela étant, selon plusieurs interlocuteurs avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue au cours de la visite, il n'existe pas de lignes directrices sur la manière d'enseigner les questions relatives aux droits humains. L'ECRI invite les autorités à dispenser aux enseignants une formation continue obligatoire sur des sujets touchant aux droits humains, notamment l'interdiction de discrimination, formation qui devrait porter, entre autres, sur les normes européennes et internationales les plus récentes.
5. La loi sur l'éducation et la loi antidiscrimination¹² font obligation aux établissements scolaires et aux municipalités de lutter contre les brimades. La loi sur l'éducation¹³ dispose que les établissements préscolaires et scolaires devraient élaborer un plan annuel de lutte contre le harcèlement. Ces derniers doivent informer les autorités municipales locales en charge de l'éducation des incidents de harcèlement, sauf s'ils peuvent y mettre fin immédiatement. Les établissements ne sont pas obligés de tenir des registres sur les brimades, mais si un enfant est victime de harcèlement, l'établissement concerné doit agir et enquêter.
6. Certaines communes, comme Malmö et Nacka, ont néanmoins élaboré des plans d'action contre les brimades à l'école, et certaines écoles ont, à titre individuel, élaboré de tels plans¹⁴. En outre, l'ONG Friends¹⁵ a mené des projets de recherche contre les brimades à l'école¹⁶.
7. Selon les acteurs de la société civile avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue au cours de la visite, les enquêtes menées auprès des élèves révèlent que l'appartenance ethnique est le motif le plus courant de brimades parmi les jeunes (aussi bien à l'école qu'en dehors du cadre scolaire), l'orientation sexuelle et l'identité de genre étant également des motifs courants. Dans l'étude de 2022, le Médiateur pour l'enfance conclut que de nombreux élèves LGBTI perçoivent

¹⁰ Voir à ce sujet la page 10 du rapport national 2023 sur la Suède établi par le Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination, disponible à l'adresse <https://op.europa.eu/o/portal-service/download-handler?identifier=1d8d032a-61a6-11ee-9220-01aa75ed71a1&format=pdf&language=en&productionSystem=cellar&part=>.

¹¹ Loi 2010:800, disponible en suédois à l'adresse [Skollag \(2010:800\) | Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](https://www.riksdagen.se/skollag-2010800).

¹² Voir chapitre 2, paragraphe 7, de la loi (en suédois).

¹³ Voir https://www.riksdagen.se/sv/dokument-och-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/skollag-2010800_sfs-2010-800/#K6, chapitre 6, paragraphe 8 o

¹⁴ Par exemple, la Boo Gård Skola, <https://www.nacka.se/4a3c4e/globalassets/valfard-skola/boo-gards-skola/dokument/plan-mot-diskriminering-och-krankande-behandling-2023-2024.docx.pdf>, située dans la commune de Nacka, ou l'école Glasbruk de Malmö [Plan mot diskriminering och kränkande behandling - Malmö stad \(malmo.se\)](https://www.malmo.se/plan-mot-diskriminering-och-krankande-behandling-malmo-stad).

¹⁵ Voir [United Against Bullying!, Friends](https://www.friends.se/).

¹⁶ Voir [Forsknings- och utvecklingsprojekt för barnens bästa | Friends](https://www.friends.se/forsknings-och-utvecklingsprojekt-for-barnens-basta) (en suédois).

toujours les écoles comme des endroits peu sûrs, où le risque d'être victime de haine, de menaces, de harcèlement moral ou de violence est plus élevé¹⁷. De même, selon les études menées par l'Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile (MUCF), qui est un organisme public¹⁸, seuls 58 % des élèves LGBTI interrogés se sentent en permanence en sécurité à l'école¹⁹.

8. Selon l'ECRI, pour que les politiques destinées à prévenir et à suivre les brimades à l'école et à y répondre soient efficaces, il faut que les incidents de harcèlement, y compris les motifs des brimades, soient consignés comme il se doit et que les autorités centrales en charge de l'éducation aient accès à ces registres, qui leur serviront de base pour élaborer les politiques nationales de lutte contre les brimades à l'école.
9. L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place des politiques et des mécanismes efficaces pour prévenir et surveiller les faits de harcèlement à l'école, y compris en ligne, et y répondre, ainsi qu'un système pour surveiller et traiter les incidents racistes et anti-LGBTI à l'école.
10. L'ECRI se félicite du travail impressionnant réalisé pour lutter contre l'intolérance dans certaines écoles, notamment dans les « zones socioéconomiquement exposées ». Pour améliorer la tolérance religieuse à l'école Appelgård de Malmö, qui a reçu la délégation de l'ECRI en avril 2024 et dans laquelle 36 langues et une cinquantaine de nationalités sont représentées, les élèves de cinquième année visitent tous les ans une synagogue, une mosquée et une église chrétienne. L'ECRI considère que cette initiative est une **bonne pratique**.
11. À Malmö, 31 écoles participent à des activités de coopération entre les écoles, les services sociaux, la police et des organismes de loisirs pour les enfants et les jeunes. Cette coopération²⁰ vise à prévenir les tensions sociales qui touchent les élèves, aussi bien à l'école qu'en dehors du cadre scolaire. L'ECRI considère que cette coopération est une **bonne pratique**.
12. En outre, le Forum de l'histoire vivante a été chargé par le gouvernement de se positionner comme un centre national de promotion de la démocratie, de la tolérance et des droits humains, en prenant comme point de départ les leçons apprises de l'Holocauste et des crimes contre l'humanité commis dans l'histoire²¹. Le forum mène des actions éducatives majeures sur les différentes formes de racisme à travers l'histoire et jusqu'aujourd'hui. Il propose au personnel scolaire et à d'autres employés du secteur public un enseignement et une formation dont le but est d'améliorer la qualité des services publics pour la population générale par la lutte contre le racisme²². Le forum met également en œuvre des initiatives de renforcement des connaissances pour combattre l'antisémitisme et il est chargé de cartographier les connaissances sur l'antitsiganisme dans les établissements d'enseignement obligatoire et du deuxième cycle du secondaire, et de proposer des mesures pour lutter contre ce phénomène. En 2020, le Forum de l'histoire vivante a lancé un outil de formation numérique à destination des enseignants, intitulé « *Difficult Questions in the Classroom* » (questions difficiles en classe)²³. Cet outil, qui comprend un cours numérique d'autoapprentissage ainsi qu'un manuel à l'usage des enseignants, a pour ambition d'améliorer les connaissances

¹⁷ <https://www.barnombudsmannen.se/globalassets/dokument/publikationer/for-en-mer-trygg-och-inkluderande-skola-for-unga-transpersoner-och-icke-binara.pdf>.

¹⁸ Voir « [Welcome to MUCF](#) », MUCF.

¹⁹ Voir page 21, document disponible à l'adresse https://www.mucf.se/sites/default/files/2023/09/Utbildning_webb.pdf (en suédois).

²⁰ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse [Förebyggarsektionen och SSPF - Malmö stad \(malmo.se\)](https://www.forebyggarsektionen.se/SSPF-Malmo-stad-malmo.se) (en suédois).

²¹ Voir [Learn and teach \[apprendre et enseigner\], Forum för levande historia](#).

²² Voir [Measures against racism, similar forms of hostility and hate crime \[mesures contre le racisme, les formes comparables d'hostilité et les infractions motivées par la haine\], government.se](#).

²³ Disponible à l'adresse [Svåra frågor i klassrummet - Forum för levande historia](#).

des enseignants et leur capacité à gérer les expressions antidémocratiques, la négation de l'Holocauste, les thèses complotistes, les « faits alternatifs » et les déclarations extrémistes.

13. L'ECRI prend également note des initiatives positives menées par la MUCF, qui fournit du matériel pour les écoles et des cours en ligne pour les enseignants. Par exemple, l'initiative *Öppna Skolan!*²⁴ (2019) porte sur l'égalité et l'inclusion des personnes LGBTI dans les classes de la septième à la neuvième année scolaire et dans les établissements du deuxième cycle du secondaire. En revanche, peu d'universités proposent une formation du personnel sur les questions LGBTI et, selon une enquête, les universités considèrent que la lutte contre les discriminations éventuelles des employés LGBTI n'est pas une priorité²⁵.
14. L'ECRI souhaite souligner qu'en ces temps d'affrontements et de conflits en Europe et au-delà (notamment le conflit qui sévit actuellement au Moyen-Orient) et de manifestations de racisme et d'intolérance dans la société, les tensions se retrouvent inévitablement dans les salles de classe, qui accueillent des élèves d'origines nationales, ethniques et religieuses diverses, ainsi que des élèves LGBTI. Selon une enquête de l'inspection académique, les enseignants ont du mal à dispenser un enseignement sur le racisme et l'intolérance, mais aussi, entre autres, sur les questions LGBTI. Les élèves, quant à eux, indiquent que les enseignants renoncent parfois à aborder des sujets polémiques pour éviter les désaccords entre élèves. À l'évidence, la capacité des établissements scolaires et des enseignants à aborder des questions qui prêtent à controverse en classe varie de manière notable, et l'inspection académique a conclu que 21 des 30 établissements interrogés avaient besoin de progresser dans le traitement de ces questions.
15. L'ECRI recommande, à titre prioritaire, aux autorités suédoises de redynamiser le rôle de l'enseignement en tant qu'outil permettant de mieux vivre ensemble dans des sociétés interculturelles et de comprendre les problèmes sociétaux ayant trait à certaines questions telles que les stéréotypes raciaux et LGBTIphobes ainsi que les préjugés liés aux religions et aux convictions, en sensibilisant le corps enseignant aux outils existants conçus à cette fin et en lui dispensant une formation obligatoire sur la manière d'utiliser ces outils pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel en classe.
16. Lors de la visite de l'ECRI en Suède, il est apparu que la fermeture de plusieurs écoles privées d'obédience musulmane soulevait des questions. Les écoles concernées auraient été fermées en raison de liens présumés de leurs représentants avec des islamistes violents, à la suite d'avertissements émanant des Services de sécurité suédois (SÄPO) et de manquements relevés par l'inspection académique. Les interlocuteurs de la société civile avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue au cours de la visite ont déploré le manque de clarté et de transparence du processus décisionnel ayant conduit à la fermeture de ces écoles et ont estimé que ces mesures contribuaient à créer un « climat de méfiance » à l'égard de la communauté musulmane dans son ensemble. L'ECRI encourage les autorités à faire en sorte que toute décision de fermeture d'une école privée d'obédience musulmane (ou de toute autre religion) soit fondée sur une procédure claire et transparente, et que la communication autour d'une telle décision soit organisée de manière à éviter de contribuer à un climat de méfiance à l'égard des musulmans (ou des autres communautés religieuses concernées).

²⁴ En français, « Ouvrir les écoles! ». Dans le cadre de cette initiative, les enseignants sont également soutenus dans leur enseignement des questions LGBTI. Voir le plan d'action national LGBTI, page 17, disponible à l'adresse <https://www.government.se/contentassets/a613979cb5e94ba2a236147a2bc979c1/action-plan-for-equal-rights-and-opportunities-for-lgbtq-people.pdf>.

²⁵ Voir « Few universities offer staff training on LGBTQ issues » [peu d'universités proposent des formations pour le personnel sur les questions LGBTI], [Universitetsläraren \(universitetslararen.se\)](http://Universitetsläraren.universitetslararen.se).

C. Personnes migrantes en situation irrégulière

17. Les autorités suédoises ont informé l'ECRI qu'elles ne disposent pas de données fiables sur le nombre de migrants en situation irrégulière en Suède²⁶.
18. Les résultats d'une enquête publique²⁷ ont été présentés fin novembre 2024 au sujet de la proposition de législation, conforme à l'accord dit de Tidö²⁸, afin de faire obligation aux employés du secteur public d'informer les autorités de l'immigration de tout migrant en situation irrégulière qu'ils viendraient à croiser²⁹. Le projet d'élaboration d'une telle législation s'est heurté à la résistance de divers acteurs, notamment de l'Église de Suède et de l'Union des professionnels, principal syndicat suédois dans le domaine des sciences sociales³⁰. L'enquête confirme le bien-fondé du projet d'imposer une obligation de déclaration au personnel de six services publics différents³¹, mais recommande d'exempter le secteur de la santé, les établissements scolaires et les services sociaux en particulier de cette obligation. Le gouvernement a exprimé son intention de prendre des mesures conformément à cette recommandation. L'ECRI encourage les autorités à faire en sorte que, en droit et en pratique, le contrôle de l'immigration et ses mesures d'application soient dissociés de la fourniture des services de base et de la garantie des droits des migrants en situation irrégulière relevant de leur juridiction³².
19. D'après la législation suédoise en vigueur³³, les enfants migrants en situation irrégulière ont le même droit à l'éducation que les enfants ayant la qualité de résident. Les communes peuvent demander à l'État le remboursement des coûts engagés dans le cadre de l'enseignement dispensé à ces enfants, du niveau préscolaire au deuxième cycle du secondaire³⁴.
20. En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, depuis 2013³⁵, les migrants en situation irrégulière ont droit aux mêmes soins médicaux que les demandeurs d'asile, à savoir aux soins qui « ne peuvent pas attendre/être différés ». Cette définition a donné lieu à diverses pratiques selon les prestataires de santé, même si beaucoup l'ont interprétée au sens large d'une pathologie susceptible de s'aggraver si elle n'est pas traitée.

²⁶ En décembre 2022, le gouvernement a néanmoins évoqué le chiffre de 100 000. Voir [Nya migrationsministern : « De som inte har rätt att vistas i Sverige ska ut » \(expressen.se\)](#) (en suédois).

²⁷ Voir [« Tilläggsdirektiv till Utredningen om stärkt återvändandeverksamhet \(Ju 2022:12\) », regeringen.se](#) (en suédois).

²⁸ À la suite des élections générales de septembre 2022 en Suède, un gouvernement minoritaire a été formé avec le Parti modéré en tant que principal parti politique. Pour s'assurer le soutien nécessaire au parlement, la coalition gouvernementale a officiellement conclu un accord politique avec le parti de droite Démocrates de Suède (que certains observateurs positionnent à l'extrême droite de l'échiquier politique suédois). Cet accord, connu sous le nom d'accord de Tidö, a été présenté par les parties à l'accord en octobre 2022 (voir [« The Government's political priorities » \[les priorités politiques du gouvernement\], government.se](#)). Une grande partie de cet accord concerne les politiques d'immigration. Elle a soulevé diverses questions. L'ONG Civil Rights Defenders a présenté une [analyse](#) de l'accord peu après sa publication et un bilan de sa mise en œuvre jusqu'à cette date a été [publié](#) en décembre 2023. L'accord jette les bases de la réalisation d'enquêtes dans différents domaines, qui serviront de base aux propositions de loi à venir.

²⁹ Page 33 de l'[accord de Tidö](#) (en suédois).

³⁰ Voir [Svenska kyrkan m.fl.: « En plikt att ange papperslösa barn strider mot barnkonventionen » - Svenska kyrkan](#) (en suédois), [« Stoppa angiverilagen! » \(akademssr.se\)](#) et [« The Union for Professionals – the voice for academics » \[le syndicat des professionnels - la voix des universitaires\] \(akademssr.se\)](#).

³¹ Le Service public de l'emploi, la Caisse d'assurance sociale, le Service pénitentiaire et de probation, l'Autorité chargée de l'application de la loi (Kronofogden), l'Agence des pensions et l'Administration fiscale.

³² Voir la Recommandation de politique générale n° 16 – Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) (coe.int)

³³ Voir en particulier le paragraphe 2 du règlement sur le soutien de l'État à l'éducation des enfants migrants en situation irrégulière, disponible en suédois à l'adresse [Förordning \(2013:361\) om statsbidrag för utbildning för barn som vistas i landet utan tillstånd | Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](#).

³⁴ Voir [Skolplikt och rätt till utbildning - Skolverket](#) (en suédois).

³⁵ Voir la loi de 2013 à l'adresse [Lag \(2013:407\) om hälso- och sjukvård till vissa utlänningar som vistas i Sverige utan nödvändiga tillstånd, Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](#) (en suédois).

21. Dans le domaine de l'emploi, il existe un Centre syndical pour les migrants sans papiers³⁶, qui offre des conseils aux migrants en situation irrégulière. Bon nombre des personnes qu'il reçoit craignent de contacter le Service chargé de l'environnement de travail³⁷ et s'adressent plutôt à ce centre lorsqu'elles ont un problème lié au travail, généralement le non-paiement des salaires. Souvent, le problème se règle après que le centre a contacté l'employeur. Ce centre, dont les activités sont considérées par l'ECRI comme de **bonnes pratiques**, peut également aider les migrants en situation irrégulière en cas de litige lié à l'emploi, en saisissant un tribunal du travail.

D. Égalité des personnes LGBTI³⁸

22. La loi antidiscrimination (2008:567) interdit expressément les discriminations fondées sur le sexe, l'identité ou l'expression transgenre, l'appartenance ethnique, la religion ou autre conviction, le handicap, l'orientation sexuelle et l'âge. Elle n'inclut pas expressément les caractéristiques sexuelles³⁹.
23. L'ECRI recommande au gouvernement de préparer et de présenter au parlement des modifications de la loi antidiscrimination en vue d'ajouter expressément les caractéristiques sexuelles aux motifs de discrimination interdits, conformément à la recommandation 7 de la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.
24. La discrimination envers les personnes LGBTI est relativement rare en Suède, mais elle existe. Selon la carte et l'indice Rainbow d'ILGA-Europe, la Suède se classe en 11^e position, avec un score global de 64,38 %⁴⁰. Une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) sur l'égalité des personnes LGBTI, publiée en 2020, conclut que 5 % des répondants en Suède ont été victimes de discrimination dans leur recherche d'emploi (moyenne de l'UE-28 : 10 %) et 14 % au travail (moyenne de l'UE-28 : 21 %)⁴¹.
25. La Suède dispose d'un Plan d'action 2020-2023 pour l'égalité des droits et des chances des personnes LGBTI⁴². L'élaboration d'un nouveau plan d'action a commencé en 2024⁴³. Lors de la visite d'avril 2024, la délégation de l'ECRI a été informée que ce document devait être présenté vers la fin de l'année. Le gouvernement a opté pour une approche coordonnée des questions LGBTI, qui fait intervenir 12 organismes publics, parmi lesquels l'Agence de santé publique⁴⁴, qui a un rôle de coordination.
26. En 2022 sont entrées en vigueur une nouvelle loi rendant automatique la présomption de parentalité pour tous les couples mariés ayant un enfant en Suède, quel que soit leur genre, ainsi que des dispositions législatives mettant fin à la distinction entre couples de même sexe et couples de sexe différent pour ce qui a trait à la reconnaissance de la parentalité d'un enfant né et enregistré à l'étranger. Cette évolution est la bienvenue.

³⁶ Voir [Centre syndical pour les sans-papiers \(fcfp.se\)](https://www.fcfp.se)

³⁷ [About us \[qui sommes-nous ?\] - Arbetsmiljöverket \(av.se\)](https://www.arbetsmiljoverket.se).

³⁸ Pour les questions de terminologie, voir le [glossaire](#) de l'ECRI.

³⁹ Le point de vue du gouvernement, qui figure dans le Plan d'action pour l'égalité des droits et des chances des personnes LGBTI 2020-2023, est que les caractéristiques sexuelles sont bien visées dans cette loi, car cette intention est énoncée dans les travaux préparatoires. Voir <https://www.regeringen.se/contentassets/93e20976982b4d798400b20ac57a966f/handlingsplan-hbtqi-221031.pdf>.

⁴⁰ Pour plus de détails, voir [Sweden - Rainbow Map \[Suède - carte Rainbow\] \(ilga-europe.org\)](https://www.ilga-europe.org).

⁴¹ Voir https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf.

⁴² Voir <https://www.regeringen.se/contentassets/93e20976982b4d798400b20ac57a966f/handlingsplan-hbtqi-221031.pdf>.

⁴³ Voir [Startskott för arbetet med en ny handlingsplan för hbtqi-personers lika rättigheter och möjligheter, regeringen.se](https://www.regeringen.se) (en suédois).

⁴⁴ [L'Agence suédoise de santé publique \(folkhalsomyndigheten.se\)](https://www.folkhalsomyndigheten.se).

27. La reconnaissance juridique du genre (RJG) est possible pour les personnes transgenres depuis 1972. Cela dit, la législation de 1972 contenait à l'origine des conditions abusives, notamment une obligation de stérilisation⁴⁵. En avril 2024, le parlement a donc adopté une nouvelle législation sur la RJG, qui comprend deux lois devant entrer en vigueur le 1^{er} juillet 2025. L'une d'elles concerne la procédure administrative de modification juridique du genre dans le registre d'État civil ; l'autre porte sur les interventions chirurgicales de changement de sexe. La nouvelle législation abaisse l'âge minimum pour la RJG de 18 à 16 ans (avec l'autorisation d'un tuteur). En outre, un diagnostic de dysphorie de genre n'est plus nécessaire ; un simple certificat d'un médecin et une autorisation du Conseil national de la santé et de la protection sociale suffisent. Les interventions chirurgicales de transition seront autorisées à partir de 18 ans sur la base d'un accord entre un médecin et la personne qui souhaite en bénéficier. L'ECRI se félicite de l'adoption de cette nouvelle législation.
28. Il existe des cliniques spécialisées dans les questions de genre à Stockholm, Alingsås, Linköping, Uppsala, Umeå et Malmö/Lund. Les soins de santé pour les personnes transgenres sont couverts par l'assurance maladie générale. Cela étant, à l'heure actuelle, les adultes et les enfants sont confrontés à des délais d'attente d'un à trois ans pour un premier rendez-vous avec un spécialiste des soins de santé pour personnes transgenres⁴⁶. L'ECRI espère que la nouvelle législation sur la RJG réduira ces délais d'attente de manière significative.
29. Au printemps 2023, l'ONG Transammans a mené une enquête⁴⁷ auprès des familles et des amis de personnes transgenres, afin de mieux connaître leurs expériences et leurs besoins. La plupart des personnes qui ont répondu étaient des mères de personnes transgenres. Les principaux résultats de cette enquête montrent, entre autres, que 92 % des répondants s'inquiètent de la santé des membres transgenres de leur famille ou des personnes transgenres de leur entourage. Seulement 17,4 % des répondants considèrent que les connaissances du personnel des services de santé généraux et autres catégories de personnel sont bonnes ou très bonnes. Ce manque de connaissances se traduit par de l'anxiété, un manque de soutien et une détérioration de l'état de santé. L'ECRI se félicite donc que l'hôpital universitaire Karolinska ait prévu de mettre en place un nouveau cours sur les soins de santé aux personnes transgenres pour les médecins généralistes et invite les autorités compétentes à encourager l'organisation d'un tel cours pour les professionnels concernés des établissements de santé.
30. D'après un rapport de la MUCF de mars 2022 sur les thérapies dites de conversion⁴⁸, 18 % des jeunes LGBTI déclarent avoir déjà subi des tentatives visant à infléchir leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, dans la plupart des cas de la part d'une personne qui leur a dit de changer. Parmi ces jeunes, 5 % déclarent avoir été soumis à une forme de « thérapie » de conversion ou à des menaces. La MUCF a recommandé d'examiner la nécessité d'une interdiction juridique. Une enquête gouvernementale publiée en 2023⁴⁹ a conclu qu'une disposition législative distincte visant à ériger en infractions pénales les thérapies dites de conversion ne

⁴⁵ En 2018, le Riksdag (parlement suédois) a adopté une loi (n° 162/2018) visant à indemniser les personnes dont la vie a été marquée par l'obligation de stérilisation prévue par la loi de 1972 avant qu'elle ne soit abolie en 2013. La possibilité de demander une indemnisation ayant été limitée dans le temps, il n'y a plus de demandes ni de décisions à ce sujet.

⁴⁶ ILGA-Europe Annual Review 2023 (page 140, partie sur la Suède).

⁴⁷ Les résultats de l'enquête sont disponibles, en suédois avec un résumé en anglais, à l'adresse [Ny rapport om närståendes erfarenheter och behov, Transammans](#).

⁴⁸ Voir [Unga hbtq-personers utsatthet för omvändelseförsök i Sverige, MUCF](#) (en suédois).

⁴⁹ Voir page 36 (du résumé anglais) à l'adresse <https://www.regeringen.se/contentassets/4a1d897d409649d48ee1b0c7d0a41593/forstarkt-skydd-for-den-personliga-integriteten--behovet-av-atgarder-mot-oskuldskontroller-oskuldshintyg-och-oskuldssingrepp-samt-omvandelseforsok-sou-202337.pdf>.

serait pas utile et que les sanctions juridiques en vigueur étaient suffisantes. Dans ce contexte, l'ECRI encourage les autorités à contrôler l'efficacité de la législation existante et, si nécessaire, à prendre de nouvelles mesures à la lumière de la recommandation 22 de sa Recommandation de politique générale n° 17 sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.

II. DISCOURS DE HAINE ET VIOLENCE MOTIVÉE PAR LA HAINE

A. Discours de haine⁵⁰

31. Le Code pénal suédois contient une disposition⁵¹ contre les déclarations ou les messages ciblant un groupe de population sur le fondement de la race, de la couleur, de l'origine nationale ou ethnique, des convictions religieuses, de l'orientation sexuelle ou de l'identité transgenre ou de l'expression de genre, qui est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans ou, pour les infractions de moindre gravité, d'une amende. Cela étant, il n'est pas fait expressément référence aux personnes intersexes dans les motivations de haine énumérées dans la législation (voir également la section II.B du présent rapport).
32. L'ECRI recommande au gouvernement d'élaborer et de présenter au parlement des modifications consistant à ajouter les caractéristiques sexuelles aux motifs figurant parmi les éléments de haine explicites présents dans le Code pénal et dans tout autre texte législatif relatif à l'interdiction du discours de haine et des infractions motivées par la haine.
33. Le nombre de signalements à la police pour « troubles contre un groupe ethnique ou national », qui concerne en général des discours de haine visant un groupe de population en particulier, notamment les communautés religieuses, a varié au fil des ans. En 2022, il y a eu 961 signalements de ce type, en baisse par rapport à 2017, avec 2 225 signalements.
34. D'après les statistiques de 2022 recueillies et analysées par le Conseil national suédois pour la prévention de la criminalité (Brå), 33 % des infractions motivées par la haine commises cette année-là ont pris la forme d'agressions verbales ou d'autres agressions non physiques pouvant probablement être considérées comme des discours de haine. De manière analogue, les environnements numériques ont été signalés comme le lieu de l'infraction dans 14 % des cas⁵². Depuis septembre 2021, l'Institut de recherche suédois en matière de défense est chargé de cartographier l'incidence des différentes formes de racisme dans les environnements numériques. Une étude sur ce sujet a été publiée en octobre 2022⁵³. Elle montre que les personnes d'origine moyen-orientale et nord-africaine sont particulièrement exposées aux préjugés et aux a priori négatifs, tout comme les musulmans, souvent de façon intersectionnelle.
35. Du 7 octobre au 31 décembre 2023, le Brå a recensé au total 110 infractions motivées par la haine antisémite, soit près de cinq fois plus qu'au cours de la période correspondante en 2022. Parmi ces infractions, 39 % ont été classées dans la catégorie des troubles contre un groupe ethnique ou national⁵⁴.
36. La Suède approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme adoptée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Néanmoins, les

⁵⁰ Voir les définitions du discours de haine et du crime de haine dans le [glossaire](#) de l'ECRI.

⁵¹ Chapitre 16, Section 8.

⁵² Voir les infractions motivées par la haine signalées à la police en 2022, page 10 du document disponible à l'adresse https://bra.se/download/18.1e9d2d3218c6244776c108b/1702559138604/2023_16_Hate-crimes-reported-to-the-police-in-2022.pdf.

⁵³ *En studie i fördom. Om racistiska stereotyper i digitala miljöer*, disponible à l'adresse <https://www.foi.se/rest-api/report/FOI-R-5352--SE>.

⁵⁴ Pour plus de détails, voir le rapport du Brå disponible à l'adresse [Kraftig ökning av antalet anmälda antisemitiska hatbrott hösten 2023 - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#) (en suédois).

représentants des organisations juives rencontrés au cours de la visite de l'ECRI ont estimé qu'il n'y avait pas assez de sensibilisation et de connaissances sur l'antisémitisme dans les organismes publics et dans la société en général. L'étude intitulée « Attitudes et idées antisémites en Suède » montre que 5 % de la population affiche encore de fortes attitudes antisémites en 2020⁵⁵. L'ECRI a en outre été informée d'une enquête récente, menée après le 7 octobre 2023, auprès des membres des congrégations juives en Suède selon laquelle près de la moitié des personnes interrogées ont envisagé d'émigrer en raison de l'antisémitisme⁵⁶. En outre, un rapport de 2021 établi par la Ville de Malmö sur « le racisme dans les cours de récréation, les théories du complot et l'exclusion »⁵⁷, ainsi qu'un rapport de 2021 du Médiateur sur la soumission des enfants et des jeunes au racisme⁵⁸ montrent que l'antisémitisme et d'autres formes de racisme font partie de la vie quotidienne des enfants et des jeunes, en particulier à l'école et en ligne, et que, de ce fait, ils ne se sentent pas en sécurité dans ces environnements. L'ECRI note également que les enseignants avec lesquels la délégation s'est entretenue estiment qu'ils connaissaient mal les outils de lutte contre l'antisémitisme à l'école. À cet égard, on se reportera à la recommandation correspondante formulée à la section I.B du présent rapport.

37. Dans une tonalité plus positive, il convient de noter que le Musée suédois de l'Holocauste a été créé en juillet 2022 et qu'en octobre 2021, une commission parlementaire a été chargée d'examiner si la négation de l'Holocauste doit être érigée en infraction pénale en Suède et de tirer une conclusion à ce sujet⁵⁹. Cet examen a donné lieu à des modifications du Code pénal et de la loi sur la liberté de la presse en faveur de cette incrimination. Ces modifications ont été adoptées le 22 mai 2024. Celles portant sur le Code pénal sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024 et celles concernant la loi sur la liberté de la presse entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027⁶⁰.
38. Les infractions motivées par la haine des musulmans ont légèrement augmenté entre le 7 octobre et le 31 décembre 2023 par rapport à la période correspondante de l'année précédente, avec 62 incidents enregistrés au cours de cette période en 2023 contre 50 en 2022. En revanche, à l'automne 2023, la part des signalements d'infractions motivées par la haine des musulmans commises dans un environnement numérique⁶¹ – donc en général des discours de haine – était de 40 %, soit une proportion nettement plus élevée qu'à la même période en 2022, avec seulement 8 %⁶². Selon un rapport du Brå publié plus tôt, en 2021, les formes les plus courantes de discours de haine envers les personnes musulmanes sont les menaces, les troubles contre un groupe de population et les graffitis hostiles. Il ressort également du rapport du Brå que le discours politique et autres discours

⁵⁵ Voir <https://www.levandehistoria.se/wp-content/uploads/2022/12/Summary-of-Antisemitism-in-Sweden-A-comparison-of-attitudes-and-ideas-in-2005-and-2020.pdf>.

⁵⁶ [Les résultats de l'enquête](#) sont disponibles en suédois.

⁵⁷ Titre original : *Skolgårdsracism, konspirationsteorier och utanförskap* ; voir à l'adresse <https://archive.jpr.org.uk/download?id=10668>

⁵⁸ Titre original : *Om barns och ungas utsatthet för rasism* ; voir à l'adresse https://www.barnombudsmannen.se/globalassets/dokument/publikationer/om-barns-och-ungas-utsatthet-for-rasism_2021.pdf.

⁵⁹ Voir [Kriminalisering av förnekande av Förintelsen och av vissa andra brott, regeringen.se](#) (en suédois). Ces modifications de la législation sont liées à une procédure en manquement engagée par l'UE contre la Suède, qui n'avait pas transposé complètement et correctement la décision-cadre de l'UE sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. Voir [Framework Decision on combating certain forms and expressions of racism and xenophobia by means of criminal law | European Commission \(europa.eu\)](#)

⁶⁰ La loi sur la liberté de la presse étant une loi dite fondamentale, il est nécessaire que deux législatures consécutives adoptent les modifications pour qu'elles entrent en vigueur.

⁶¹ La plupart de ces infractions sont commises dans les médias sociaux ou dans les forums de discussion sur internet.

⁶² Pour plus de détails, voir le rapport du Brå disponible à l'adresse [Polisanmälda hatbrott med islamofobiska motiv under hösten 2023 - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#).

publics contribuent à la « racisation » des personnes musulmanes⁶³ et que des recherches supplémentaires devraient être menées sur le racisme antimusulman en Suède. L'ECRI invite les autorités à encourager et à soutenir les projets de recherche sur la haine antimusulmans en Suède, conformément à sa Recommandation de politique générale n° 5 (révisée) sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans.

39. L'ECRI note également qu'il y aurait eu, entre 2019 et 2023⁶⁴, des dizaines d'incidents au cours desquels un Coran a été brûlé en public, certains de ces incidents ayant été considérés non seulement comme étant gratuitement offensants et profanes, mais aussi comme une manifestation de haine contre les musulmans en tant que communauté. Plusieurs cas impliquant des allégations d'agitation contre un groupe de population dont le comportement consistait notamment à brûler le Coran en public ont donné lieu à des poursuites et ont été portés devant la justice. Des décisions de justice ont déjà été rendues dans certaines affaires. Par exemple, en octobre 2023, le tribunal de district de Linköping a condamné une personne pour troubles contre un groupe de population en raison de l'autodafé d'un exemplaire du Coran en public⁶⁵. Le tribunal en question a établi que l'accusé avait notamment brûlé un Coran et de la viande de porc et qu'il avait ensuite laissé le livre à l'extérieur d'une mosquée. L'accusé avait également filmé la séquence des événements et l'avait diffusée en ligne, avec, pour musique de fond, un morceau joué lors d'un attentat terroriste contre une mosquée en Nouvelle-Zélande. L'accusé a contesté la peine prononcée par le tribunal devant la Cour d'appel de Göta, qui l'a confirmée en mars 2024. En outre, le 7 août 2024, un militant d'extrême droite dano-suédois⁶⁶, connu pour avoir brûlé un Coran à plusieurs reprises en public, a été inculpé par le ministère public suédois pour troubles contre un groupe de population en relation avec des événements survenus en avril et septembre 2022 à Malmö, au cours desquels il avait tenu des propos haineux envers des musulmans, des arabes et des Africains⁶⁷. L'ECRI a été informée qu'en novembre 2024, l'accusé a été condamné pour agitation contre un groupe de population par le tribunal de district de Malmö et qu'il a décidé de faire appel de l'arrêt du tribunal.
40. En septembre 2024, le président de la commission de la justice du Parlement suédois a fait l'objet d'une enquête préliminaire pour agitation contre un groupe de population, après avoir republié, sur une plate-forme de médias sociaux, deux messages contenant des dessins qui dépeignent des immigrants pakistanais et musulmans comme des criminels⁶⁸. Mais l'enquête préliminaire a été interrompue après l'interrogatoire mené par la police, au motif que, au vu de l'intention, du rôle et du statut de l'inculpé, son acte pouvait être considéré comme relevant d'un discours public n'atteignant pas le degré de gravité requis pour être qualifié d'infraction pénale⁶⁹.

⁶³ Rapport du Brå de 2021 (2021:3) sur les infractions motivées par la haine islamophobe (titre original : *Islamophobic hate crime*), page 8, disponible à l'adresse [Islamophobic hate crime. Summary of report 2021:3](#). Voir à ce sujet l'Avis de l'ECRI de 2021 sur le concept de « racisation ».

⁶⁴ Voir par exemple, <https://www.tandfonline.com/doi/epdf/10.1080/07256868.2024.2404584?needAccess=true>, page 9

⁶⁵ Voir « [Man burned Quran and bacon - guilty of hate crime](#) » [un homme brûle le Coran et du bacon - coupable d'infraction motivée par la haine], Radio Sweden/Sveriges Radio.

⁶⁶ M. Paludan est également le chef du parti politique danois Stram kurs. Voir aussi « [Danish-Swedish far-right leader denied entry to UK to burn Qur'an](#) ». The far right [Le leader d'extrême droite dano-suédois se voit refuser l'entrée au Royaume-Uni, où il venait brûler un Coran. L'extrême droite], *The Guardian*.

⁶⁷ Voir « [En person åtalad för hets mot folkgrupp i Malmö](#) », Åklagarmyndigheten (tt.se) (en suédois) et « [Danish far-right extremist charged over Quran burnings](#) » [un extrémiste danois d'extrême droite inculpé pour avoir brûlé le Coran], POLITICO.

⁶⁸ Voir « [Richard Jomshof efter förhöret – är formellt misstänkt](#) » (aftonbladet.se) (article en suédois accompagné de dessins en anglais).

⁶⁹ Voir « [Richard Jomshof, SD, har inte gjort sig skyldig till hets mot folkgrupp - frias från misstankar](#) », dn.se (en suédois) ; « [Förundersökningen mot Richard Jomshof \(SD\) läggs ner](#) », SVT Nyheter (en suédois).

41. Outre les crimes de haine à motivation générale raciste, y compris xénophobe, les personnes noires et les personnes d'ascendance africaine sont considérées comme les principales victimes des crimes de haine signalés. Le discours de haine sous forme de menaces et d'autres agressions verbales représentent 60 % des incidents motivés par la haine visant ce groupe⁷⁰. Certaines attaques ont visé des individus, tandis que d'autres ont été dirigées contre les personnes d'ascendance africaine en tant que groupe moyennant des graffitis ou des messages haineux sur des forums en ligne, par exemple.
42. Selon le rapport annuel 2023 d'ILGA-Europe, les déclarations anti-LGBTI étaient toujours chose fréquente en 2023 et elles émanent souvent de responsables politiques, notamment du parti Démocrates de Suède. Il convient toutefois de noter que le Premier ministre aurait tenu un contre-discours à l'occasion de ces déclarations. Lors de la Marche des fiertés de Stockholm, en août, il a déployé le drapeau arc-en-ciel au balcon de sa résidence officielle⁷¹ et a également organisé un cocktail des fiertés.
43. Enfin, il ressort clairement des constatations faites par l'ECRI lors de la visite de 2024 en Suède que l'assimilation de la migration avec la criminalité est encore plus fréquente dans le discours politique depuis la signature de l'accord de Tidö. Ainsi, le Premier ministre a, dans un discours à la nation en septembre 2023 sur les mesures gouvernementales contre la criminalité des gangs en Suède, déclaré que les étrangers appartenant à des gangs criminels seront expulsés même s'ils n'ont pas encore été condamnés pour une quelconque infraction. Il a également déclaré que la criminalité généralisée des gangs était due à une politique d'immigration irresponsable et à l'échec de la politique d'intégration⁷². L'ECRI note avec préoccupation que l'assimilation de l'immigration et de l'appartenance ethnique avec la criminalité risque d'exposer davantage les personnes issues de l'immigration ou appartenant à une minorité ethnique au discours de haine et aux infractions motivées par la haine.
44. L'ECRI recommande que les personnalités publiques, comme les hauts représentants de l'État et les responsables politiques, soient vivement encouragées à condamner publiquement, fermement et promptement tout discours de haine raciste ou LGBTIphobe, à répondre à toute expression de ce type en y opposant fermement un contre-discours et un discours alternatif, et à promouvoir la compréhension entre les communautés, notamment en affirmant leur solidarité avec les personnes visées par le discours de haine. Elle renvoie à cet égard à sa Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, à la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine et à la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive, telle qu'approuvée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa Résolution 2443 (2022).
45. Dans ses observations finales de 2018 sur la Suède, le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) s'est dit préoccupé par le fait que la Suède continuait à « autoriser la constitution d'organisations qui promeuvent et attisent la haine raciale ». Par la suite, une commission multipartite a été nommée pour réfléchir à l'élaboration de nouvelles dispositions pénales visant à interdire les organisations racistes. Cette commission a proposé de définir deux nouvelles infractions dans la législation pénale, à savoir le racisme organisé et le soutien au racisme organisé. Elle a également proposé une échelle de peines

⁷⁰ Rapport du Conseil national suédois pour la prévention de la criminalité (Brå), page 7, disponible à l'adresse <https://bra.se/publikationer/arkiv/publikationer/2022-11-24-afrofobiska-hatbrott.html#:~:text=Afrofobi%20%C3%A4r%20det%20vanligaste%20motivet,en%20h%C3%B6g%20%C3%B6rekomst%20av%20v%C3%A5ld>.

⁷¹ Voir « Prideflaggan pryder Sagerska huset under årets Pridevecka », regeringen.se.

⁷² Voir [Prime Minister Ulf Kristersson's address to the nation - Government.se](https://www.government.se/press-releases/2023/09/prime-minister-ulf-kristerssons-address-to-the-nation)

pour les infractions flagrantes de racisme organisé. L'ECRI a été informée de la diffusion du rapport pour consultation⁷³ et les retours d'information sont analysés par le gouvernement qui, appuyé par une commission ad hoc, examine aussi d'autres moyens de limiter ou d'interdire les activités d'organisations racistes⁷⁴. L'ECRI invite les autorités à envisager sérieusement une telle intervention au niveau législatif, en tenant dûment compte de sa Recommandation de politique générale n° 7 sur la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

46. En ce qui concerne la réglementation des médias, la Commission de la radiodiffusion, qui fait partie de l'Agence suédoise pour les médias⁷⁵ et dont les activités sont régies par la loi sur la radio et la télévision⁷⁶, peut appliquer une disposition dite « d'impact spécial » aux programmes ou aux scènes pouvant être perçus comme discriminatoires ; autrement dit, un radiodiffuseur n'est pas autorisé à diffuser des programmes ou des scènes qui sont manifestement offensants pour des personnes en raison de leur couleur de peau, de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de leur orientation sexuelle⁷⁷. Les radiodiffuseurs de service publics ont aussi une obligation d'impartialité. En conséquence, les décisions qu'elle prend à l'encontre des radiodiffuseurs qui enfreignent la loi ou les conditions d'octroi d'autorisation doivent être publiées par le radiodiffuseur concerné. À titre d'exemple, l'autorité a décidé que le diffuseur de la télévision publique nationale suédoise (SVT) avait enfreint les règles applicables en matière d'impartialité lorsque, lors d'un débat réunissant les dirigeants des différents partis politiques, le 5 août 2022, une image de deux bus de police en flammes a été montrée à l'écran, accompagnée du mot « intégration ». La Commission de la radiodiffusion a estimé que le programme télévisé laissait entendre que les émeutes au cours desquelles des véhicules de police avaient été incendiés étaient une conséquence directe des efforts d'intégration insuffisants des migrants. Par la suite, SVT a bien publié des informations sur la décision de la Commission de la radiodiffusion⁷⁸.

B. Violence motivée par la haine

47. Le Brå recueille des données sur les infractions pénales motivées par la haine, qui sont publiées tous les deux ans⁷⁹. Depuis 2022, il est en outre possible de saisir dans la base de données des informations détaillées sur les motifs particuliers de ces infractions. Pour 2022, le Brå a recensé 2 695 signalements à la police⁸⁰ faisant état, pour chacun de ces signalements, d'un ou de plusieurs motifs de l'infraction motivée par la haine. La moitié environ des signalements pour lesquels un motif de haine a été enregistré (53 %) ont été classés comme des infractions motivées par la haine xénophobe ou raciste, dont 17 % d'infractions motivées par la haine afrophobe, suivis des infractions motivées par la haine contre des groupes

⁷³ Rapport soumis par la Suède au CERD le 5 janvier 2023, disponible à l'adresse tinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2FC%2FSWE%2F24-25&Lang=en.

⁷⁴ Voir [Några frågor om grundläggande fri- och rättigheter – Regeringen.se](https://www.regeringen.se/491119/1/nagra-fragor-om-grundlaggande-fri-och-rattigheter) (en suédois).

⁷⁵ Voir [English - Medieradgivningen](https://www.medieradgivningen.se/).

⁷⁶ Disponible à l'adresse [Radio- och tv-lag \(2010:696\), Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](https://www.sverigesriksdag.se/om-riksdagen/om-riksdagen) (en suédois).

⁷⁷ Des recueils de décisions de l'Autorité de la presse et de la radiodiffusion expliquant cette pratique sont publiés pour aider les radiodiffuseurs à s'y conformer ; voir <https://www.medieradgivningen.se/globalassets/dokument/publikationer/granskat-och-klart/granskat-och-klart---mediets-genomslagskraft-2019.pdf>.

⁷⁸ Voir « [SVT:s Agenda fällt av granskningsnämnden för partiledardebatten](https://www.svt.se/nyheter/lokalt/medieradgivningen-granskat-och-klart) », [SVT Nyheter](https://www.svt.se/nyheter) (en suédois).

⁷⁹ À noter toutefois que la méthodologie de collecte des données a changé en 2020. Les statistiques publiées à partir de cette année ne peuvent donc pas être comparées à celles des années précédentes, ce dont il faudrait tenir compte lors de l'examen des chiffres figurant au paragraphe 48.

⁸⁰ À noter : étant donné que certains rapports contenaient plusieurs motifs de haine, le nombre total des motifs de haine enregistrés lors des signalements s'élève à 2 834.

religieux (16 %) ⁸¹, tandis que 12 % de ces infractions ont été motivées par la haine LGBTIphobe ⁸².

48. Selon les données reçues par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 3 150 infractions motivées par la haine ont été enregistrées par la police en 2020, dont 334 ont fait l'objet de poursuites. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 5 858 et 214. Les autorités suédoises font état d'une baisse significative des infractions motivées par la haine signalées entre 2018 et 2022, baisse dont elles ignorent la cause. La motivation de très loin la plus fréquente était le racisme et la xénophobie, aussi bien en 2018 qu'en 2020.
49. Dans le rapport du Brå de 2021 sur les infractions motivées par la haine islamophobe ⁸³, il est noté que les infractions motivées par la haine antimusulmans prennent des formes très diverses et ne se limitent pas à un lieu, un moment ou une personne en particulier. Cela étant, certains musulmans sont particulièrement touchés, en particulier les femmes et les hommes qui portent des vêtements perçus comme étant musulmans ⁸⁴.
50. En outre, il apparaît que les actes de vandalisme répétés contre les mosquées et autres établissements musulmans peuvent entraîner des frais excessivement élevés pour assurer ces bâtiments considérés comme étant à risque ⁸⁵. Un débat politique est en cours pour déterminer s'il y a lieu de prévoir des garanties de l'État ou d'autres formes de soutien financier pour les assurances souscrites par les associations religieuses ⁸⁶, ce dont l'ECRI se félicite ⁸⁷.
51. Dans son rapport de 2019 sur les infractions antisémites, le Conseil national pour la prévention de la criminalité mentionne des incidents antisémites à l'école, sur le lieu de travail, dans les lieux publics et en ligne. Le rapport précise que du fait de ces incidents, les juifs ne se sentent pas en sécurité et restreignent leur participation à la vie sociale ⁸⁸.
52. Les infractions motivées par la haine des Noirs et des personnes d'ascendance africaine se caractérisent généralement par la fréquence élevée des violences physiques. Les victimes seraient souvent jeunes, pour beaucoup des enfants ⁸⁹. L'enquête menée par le Brå montre également que la confiance des victimes dans le système de justice pénale, en particulier dans la police, est faible. Ce manque de confiance est amplifié par la faible proportion d'affaires élucidées pour ce type d'infractions motivées par la haine. Ainsi, comme l'ont confirmé les interlocuteurs de la société civile lors de la visite de 2024 en Suède, de nombreux cas

⁸¹ Parmi ces infractions motivées par la haine, 8 % ont été classées comme étant islamophobes (la plupart dans la catégorie « harcèlement »), 4 % comme étant antisémites (la majorité dans la catégorie « troubles contre un groupe ethnique »), 3 % comme « autres infractions motivées par la haine des groupes religieux » et 1 % comme étant christophobes.

⁸² Voir [Hatbrottsstatistik - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#) (en suédois).

⁸³ Titre original : *Islamofobiska hatbrott*, disponible à l'adresse [Islamophobic hate crime. Summary of report 2021:3](#)

⁸⁴ Paragraphe 95 du rapport présenté au CERD par la Suède le 5 janvier 2023, disponible à l'adresse [tinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2FC%2FSWE%2F24-25&Lang=en](#).

⁸⁵ Voir le Rapport du Brå de 2021 (2021:3) sur les infractions motivées par la haine islamophobe (titre original : *Islamophobic hate crime*), page 10, disponible à l'adresse [https://bra.se/download/18.5e0f78b192bd39b2322a34/1730099438562/2021_3_Islamophobic_hate_crime.pdf](#)

⁸⁶ Un député a déposé une motion proposant de mettre en place des garanties ou des aides publiques pour ces assurances, mais le parlement dans son ensemble n'a pas pris position sur ce texte.

⁸⁷ Voir [Statligt försäkringskydd till utsatta trossamfund \(Motion 2023/24:944 av Dzenan Cisija \(S\)\). Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](#).

⁸⁸ [https://bra.se/download/18.3808406a192bd2f0b724059/1730283446553/2019_4_Antisemitic_hate_crime.pdf](#) et l'original suédois à l'adresse. Antisemitiska hatbrott.

⁸⁹ Rapport du Conseil national suédois pour la prévention de la criminalité (Brå), page 7, disponible à l'adresse [https://bra.se/publikationer/arkiv/publikationer/2022-11-24-afrofobiska-hatbrott.html#:~:text=Afrofobi%20%C3%A4r%20det%20vanligaste%20motivet.en%20h%C3%B6g%20f%C3%B6rekomst%20av%20v%C3%A5ld](#).

d'infractions motivées par la haine des Noirs et des personnes d'ascendance africaine ne sont pas signalés.

53. L'ECRI recommande aux autorités d'élaborer des cadres de dialogue et de coopération entre les forces de l'ordre et les membres des communautés noires et de personnes d'ascendance africaine, afin d'instaurer un climat de confiance et d'encourager les membres de ces communautés à se faire connaître et à signaler les infractions motivées par la haine dont ils sont victimes au moment où elles se produisent.
54. Il convient de noter que si la police détecte les infractions et les incidents motivés par la haine, ses systèmes d'enregistrement et ceux du ministère public ne sont pas les mêmes et ne sont pas nécessairement cohérents. En outre, les tribunaux ne sont pas tenus de préciser dans le verdict s'il a été envisagé d'aggraver la peine pour motivations de haine.
55. Les violences motivées par la haine contre un groupe protégé, notamment les agressions, font l'objet de plusieurs dispositions pénales, les motivations de haine étant considérées comme une circonstance aggravante⁹⁰. Toutefois, très peu de condamnations mentionnent cette circonstance aggravante⁹¹.
56. L'ECRI recommande que des données anonymisées et ventilées soient collectées et analysées de façon systématique et cohérente par les autorités de justice pénale suédoises, à toutes les étapes du traitement des infractions pénales motivées par la haine, depuis le signalement et l'enregistrement jusqu'aux poursuites, à la condamnation, aux mesures de soutien après la condamnation et aux mesures de déjudiciarisation. Pour ce faire, les autorités devraient s'inspirer de la Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres sur la lutte contre les crimes de haine. Si nécessaire, il conviendra de solliciter le soutien du Conseil de l'Europe.
57. Des équipes de police spécialisées dans les infractions motivées par la haine ont été créées dans trois des sept districts de police (Stockholm, Göteborg et Malmö)⁹². Elles sont non seulement chargées d'enquêter sur les incidents motivés par la haine, mais elles jouent aussi un rôle essentiel en formant d'autres policiers, l'objectif étant que ces infractions soient traitées de manière cohérente et éclairée dans tout le pays. En outre, les sept districts de police disposent d'enquêteurs spécialisés dans ce type d'infractions⁹³. La police suédoise organise des sessions de formation pour les agents de la police locale afin d'améliorer leur réponse face aux infractions motivées par la haine, et en particulier la façon dont sont traitées les affaires concernant des personnes LGBTI victimes de ce type d'infractions⁹⁴. Dans le cadre du projet de mentorat Bergslagen, d'autres initiatives sont mises en œuvre au niveau régional et national à destination des policiers, afin de renforcer

⁹⁰ Conformément au chapitre 29, section 2, du Code pénal suédois, un tribunal doit, lors de l'évaluation de la sanction pécuniaire, prendre en considération le fait que le motif de l'infraction était ou non d'insulter une personne ou un groupe de population en raison de sa race, de sa couleur, de son origine nationale ou ethnique, de ses convictions religieuses, de son orientation sexuelle ou de son identité ou expression transgenre, ou de toute autre circonstance similaire.

⁹¹ Rapport du Brå de 2021 (2021:3) sur les infractions motivées par la haine islamophobe (titre original : *Islamophobic hate crime*), page 11, disponible à l'adresse https://bra.se/download/18.5e0f78b192bd39b2322a34/1730099438562/2021_3_Islamophobic_hate_crime.pdf

⁹² Dans ses observations finales de 2018 sur la Suède, le CERD salue la création de ces équipes spécialisées dans les infractions motivées par la haine. Toutefois, il déplore que de telles équipes ne soient pas créées sur l'ensemble du territoire national. Voir les observations finales du CERD du 6 juin 2018 concernant le rapport de la Suède valant vingt-deuxième et vingt-troisième rapports périodiques, page 2, disponible à l'adresse <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/q18/170/21/pdf/g1817021.pdf>.

⁹³ Voir [National frameworks to address hate crime in Sweden, HCRW \(osce.org\)](https://www.osce.org/hcrw/national-frameworks-to-address-hate-crime-in-sweden).

⁹⁴ En 2021, la police (Infractions motivées par la haine et l'antidémocratie – Groupe sud) s'est coordonnée avec la Ville de Malmö et les organisateurs de la Marche des fiertés de Malmö pour sensibiliser le public aux infractions motivées par la haine et à la manière de les signaler aux autorités. Dans le cadre de ce projet, le personnel de la police a été formé aux questions LGBTI et aux infractions motivées par la haine.

leur capacité à traiter les infractions motivées par la haine contre les personnes LGBTI.

58. L'ECRI salue les initiatives qui ont déjà été entreprises pour renforcer la capacité des policiers à enquêter sur les infractions pénales motivées par la haine des personnes LGBTI. Toutefois, elle note que selon les interlocuteurs de la société civile, les compétences de la police en matière d'enquête sur ce type d'infractions sont moins étendues, ce qui peut aussi être lié à une compréhension insuffisante des besoins et du vécu des victimes LGBTI. L'ECRI encourage donc les autorités à renforcer la capacité des policiers à enquêter sur les infractions pénales motivées par la haine des personnes LGBTI, notamment en révisant les protocoles et les procédures opérationnelles standard concernés et en publiant des lignes directrices en la matière.
59. En 2022, le procureur général a publié de nouvelles lignes directrices soulignant la nécessité d'enquêter de manière approfondie sur les infractions pénales éventuellement motivées par la haine et d'établir des priorités. La formation de base de tous les procureurs comprend une partie consacrée aux infractions pénales motivées par la haine, et chaque parquet dispose d'un procureur spécialisé dans le traitement de ces affaires. La Suède compte entre 40 et 45 procureurs spécialisés dans le traitement des infractions pénales motivées par la haine. Ils se réunissent une fois par an pour confronter leurs expériences. Le parquet suédois organise également des conférences et des séminaires en ligne sur les infractions motivées par la haine, notamment sur les motifs qui sous-tendent ces infractions, afin d'aider les procureurs à mieux traiter les affaires de crimes de haine.
60. L'École suédoise de la magistrature assure la formation des juges et du personnel judiciaire. Cette formation comprend des échanges de vues sur la détermination de la peine dans les affaires d'infractions motivées par la haine.
61. En décembre 2016, le gouvernement a lancé un Plan d'action pour la lutte contre le racisme et les formes comparables d'hostilité et d'infraction motivée par la haine. Ce plan d'action, qui était toujours en vigueur au moment de la visite d'avril 2024 en Suède, fournit un cadre pour des actions plus ciblées contre la haine envers certains groupes religieux ou ethniques. Dans son cinquième rapport, l'ECRI recommandait aux autorités d'ajouter des indicateurs clairs et des objectifs à ce plan d'action⁹⁵. En juillet 2022, le gouvernement a présenté cinq programmes d'action, liés au plan d'action général, comprenant des mesures générales pour lutter contre la haine envers cinq groupes ethniques ou religieux⁹⁶, en l'occurrence les juifs, les Sâmes, les musulmans, les personnes d'origine africaine et les Roms. Ces cinq programmes d'action récents établissent donc des responsabilités institutionnelles et, dans certains cas, prévoient des fonds spécifiques pour la lutte contre l'antisémitisme⁹⁷, le racisme envers les Sâmes⁹⁸, l'islamophobie⁹⁹, l'afrophobie¹⁰⁰ et l'antitsiganisme¹⁰¹ respectivement. Chaque programme ciblé comprend des actions spécifiques en faveur du groupe concerné, mais la plupart des mesures énumérées dans ces programmes individuels sont communes aux cinq groupes et prévoient, pour l'essentiel, de renforcer les études sur le racisme et la sensibilisation à ce phénomène.

⁹⁵ Voir au paragraphe 42 du [cinquième rapport de l'ECRI sur la Suède](#).

⁹⁶ Voir [Mesures against racism, similar forms of hostility and hate crime \[mesures contre le racisme, les formes comparables d'hostilité et les infractions motivées par la haine\]](#), [government.se](#).

⁹⁷ <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-antisemitism/>

⁹⁸ <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-racism-against-sami/>

⁹⁹ <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-islamophobia/>

¹⁰⁰ <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-afrophobia/>

¹⁰¹ <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-antigypsyism/>

62. Lors de sa visite en Suède en 2024, la délégation de l'ECRI a été informée qu'un nouveau plan d'action contre le racisme et les infractions motivées par la haine était en préparation¹⁰² et que des programmes d'action spécifiques à certains groupes seraient intégrés dans le plan d'action global. L'ECRI encourage vivement les autorités suédoises à élaborer le nouveau plan d'action contre le racisme et les infractions motivées par la haine dans un délai raisonnable, en étroite liaison avec le DO et les acteurs concernés de la société civile, en mettant particulièrement l'accent sur les formes spécifiques de racisme comme l'antisémitisme, le racisme antimusulman, le racisme envers les personnes d'ascendance africaine ou arabe, le racisme envers les personnes issues de l'immigration, l'antitsiganisme et le racisme antisâme, en incluant des indicateurs de réussite clairs et en prévoyant des ressources financières durables et suffisantes pour sa mise en œuvre effective.

III. INTÉGRATION ET INCLUSION

A. Migrants

63. D'après les données de novembre 2023¹⁰³, la Suède compte plus de 10,5 millions d'habitants, dont plus de 20 % sont nés à l'étranger¹⁰⁴. Au cours de la période de janvier à mai 2024, pour la première fois depuis des dizaines d'années, le nombre de personnes ayant quitté la Suède a été supérieur à celui des nouveaux arrivants dans le pays, notamment en raison d'une baisse significative du nombre de demandes d'asile. Le gouvernement explique la réduction nette de la population née à l'étranger et résidant en Suède par le durcissement de ses politiques migratoires¹⁰⁵.
64. En décembre 2023, le gouvernement a nommé une commission d'enquête¹⁰⁶ chargée de modifier les exigences relatives à l'éducation civique des nouveaux arrivants. Les résultats de l'enquête doivent être communiqués au gouvernement au plus tard le 30 avril 2025, accompagnés de propositions de modifications concernant l'éducation civique, le but étant de la rendre obligatoire et de mettre en place un programme national mettant davantage l'accent sur les valeurs fondamentales de la société suédoise (telles que la démocratie et l'égalité de genre) ainsi qu'un test.
65. Les compétences en matière de mesures d'intégration des immigrés varient selon les niveaux de gouvernement. Le ministère de l'Emploi assume la responsabilité globale, les 21 conseils administratifs de comté étant chargés de coordonner les mesures nationales au niveau régional. Les 290 communes suédoises prennent en charge l'installation des immigrés¹⁰⁷ : elles leur proposent des cours de suédois

¹⁰² Voir [Regeringen tar fram handlingsplan mot rasism och hatbrott | SVT Nyheter](#) (en suédois).

¹⁰³ [Statistiques démographiques \(scb.se\)](#).

¹⁰⁴ Données de 2022, disponibles à l'adresse [Summary of Population Statistics 1960-2023 \[résumé des statistiques démographiques 1960-2023\] \(scb.se\)](#).

¹⁰⁵ Voir [People leaving Sweden will exceed immigrants in 2024 \[le nombre des personnes quittant la Suède dépassera celui des nouveaux immigrés en 2024\], DW, 18 août 2024](#).

¹⁰⁶ Voir [En förbättrad samhällsorientering för nyanlända – Regeringen.se](#) (en suédois).

¹⁰⁷ Une enquête sur un nouveau système d'installation des nouveaux arrivants a été diligentée mi-février 2024. La loi relative à l'installation (2016:38), qui fait obligation à toutes les communes d'installer les nouveaux arrivants, sera abolie et remplacée par un modèle donnant aux communes une plus grande marge de manœuvre. En vertu de la loi relative à l'installation de 2016, actuellement en vigueur, la répartition des immigrés entre les communes est décidée en fonction des conditions du marché du travail local, de la taille de la population et du nombre total des nouveaux arrivants, de la présence de mineurs non accompagnés et du nombre de demandeurs d'asile vivant déjà dans la commune.

et d'éducation civique¹⁰⁸, des formations pour adultes¹⁰⁹ ainsi que des places dans les établissements préscolaires et les écoles.

66. Le Service public de l'emploi propose un programme d'intégration¹¹⁰ aux nouveaux immigrés âgés de 20 à 65 ans qui ont récemment obtenu un titre de séjour en qualité de réfugiés ou qui bénéficient de la protection subsidiaire. Ce programme est également proposé aux membres de leur famille. Il consiste en des activités et un soutien personnalisés visant à faciliter l'intégration sociale et l'insertion sur le marché du travail. Ce programme fait actuellement l'objet d'une enquête d'évaluation visant à y apporter de nouvelles améliorations, notamment en mettant davantage l'accent sur le soutien aux femmes nées à l'étranger.
67. L'accord de Tidö contient des propositions alarmantes, qui obligeraient les demandeurs d'asile à payer pour leur propre accueil¹¹¹, y compris pour les soins de santé, à l'exception des soins dentaires, durciraient les conditions d'obtention d'un titre de séjour et réduiraient le soutien socioéconomique aux migrants¹¹². À cet égard, on se reportera à la recommandation formulée au paragraphe 84.

Éducation

68. Depuis juillet 2022, une nouvelle loi vise à augmenter la proportion des enfants scolarisés dans un établissement d'éducation préscolaire. Les dispositions réglementaires concernent tout particulièrement les enfants qui ont besoin de développer leurs compétences linguistiques en suédois. Les communes sont tenues de prendre contact avec les tuteurs des enfants qui ne fréquentent pas d'établissement préscolaire et de les informer des avantages et du droit d'y inscrire leurs enfants. Elles doivent également réserver une place dans ces établissements aux enfants qui ont besoin de participer à des activités de perfectionnement linguistique, notamment ceux qui vivent en Suède depuis peu. Lors de sa visite en 2024, la délégation de l'ECRI a été informée par les autorités que les efforts déployés pour accroître la fréquentation des établissements d'éducation préscolaire ont déjà porté leurs fruits, ce qui facilitera probablement l'intégration des enfants concernés à l'école primaire ordinaire¹¹³.
69. Depuis 2016, la loi sur l'éducation définit le concept d'« élèves arrivés récemment » : il s'agit des élèves d'un autre pays âgés de 7 à 18 ans qui viennent de s'installer en Suède. Les connaissances précédemment acquises par un élève

¹⁰⁸ L'éducation civique est financée par l'État et dispensée par les communes à la plupart des nouveaux arrivants titulaires d'un titre de séjour. Cette formation dure 100 heures.

¹⁰⁹ Le cours intitulé « Swedish for Immigrants (SFI) » (le suédois pour les immigrés) est un cours de suédois dispensé gratuitement dans le cadre du système municipal de formation des adultes (Komvux). Il a pour but de donner aux immigrés adultes des connaissances élémentaires en suédois. Toute personne possédant un titre de séjour, enregistrée dans une commune suédoise et ne connaissant pas le suédois, a droit au SFI à partir du second semestre de l'année au cours de laquelle elle atteint l'âge de 16 ans. Les communes sont tenues d'offrir le SFI à tous ceux qui remplissent les conditions requises, et les bénéficiaires doivent pouvoir commencer le cours dans les trois mois suivant leur inscription au registre de la population communale. La formation, gratuite pour le bénéficiaire, est financée par l'État et la commune. Chaque stagiaire inscrit reçoit au moins 15 heures de cours par semaine.

¹¹⁰ Voir [Etableringsprogrammet, Arbetsförmedlingen \(arbetsformedlingen.se\)](https://www.arbetsformedlingen.se).

¹¹¹ Selon les informations communiquées par les autorités en janvier 2025, une enquête publique a été diligentée pour examiner la possibilité d'exiger des personnes qui demandent l'asile qu'elles couvrent les coûts des conditions matérielles d'accueil ou qu'elles y participent dans une plus large mesure. Les résultats de cette enquête ont été présentés dans un rapport final en octobre 2024 (SOU 2024:68) qui ne comporte aucune proposition exigeant que toutes les personnes qui demandent l'asile s'acquittent de l'intégralité des frais liés à leur accueil. Parallèlement, il est proposé que les personnes qui demandent l'asile par leurs propres moyens contribuent davantage aux frais de santé, notamment en s'acquittant des mêmes frais que les résidents en Suède.

¹¹² Rapport de l'ONG Civil Rights Defenders du 12 décembre 2023 intitulé *One year with the Tidö Agreement - as a whole, it is worrying* [un an avec l'accord de Tidö – dans l'ensemble, c'est inquiétant], page 7. Disponible à l'adresse https://crd.org/wp-content/uploads/2023/12/Tidogranskning_final_ENG.pdf.

¹¹³ Il n'existe pas de statistiques sur les résultats des enfants migrants au niveau préscolaire. À l'école obligatoire, 57,3 % des enfants ayant immigré en Suède après 2013 ont pu poursuivre leur scolarité (59,7 % pour les filles et 55,1 % pour les garçons). Au niveau du deuxième cycle du secondaire, 21,3 % des jeunes ayant récemment immigré en Suède ont terminé leurs études (24,2 % pour les filles et 19,0 % pour les garçons).

arrivé récemment sont évaluées¹¹⁴, à moins qu'une telle évaluation ne soit manifestement pas nécessaire. Ces élèves peuvent prétendre à un soutien spécial pendant une période de quatre ans maximum, afin de pouvoir suivre correctement l'enseignement dispensé à l'école. Ils peuvent étudier certaines matières, mais pas toutes, dans une classe préparatoire¹¹⁵ pendant deux ans maximum, pour être mesure de suivre tous les enseignements dispensés dans une classe ordinaire. Dans le cas des élèves migrants qui entrent dans le secondaire, un plan d'études individuel doit être convenu dans les deux ans suivant leur arrivée. Les élèves migrants du secondaire ont droit à un accompagnement individuel dans leur langue maternelle. Bien que les autorités admettent qu'il est difficile de trouver du personnel scolaire capable d'accompagner les élèves dans leur langue maternelle compte tenu de la grande diversité des langues parlées par les élèves dans tous les établissements scolaires de Suède, l'ECRI considère que cette offre d'accompagnement en langue maternelle est une **bonne pratique**.

70. Selon *Statistics Sweden* (2022), la proportion de personnes ayant fait des études postsecondaires est à peu près la même parmi les personnes nées en Suède (48 %) que parmi celles nées à l'étranger (43 %). Il en va de même pour les personnes ayant un haut niveau d'instruction, qui ont suivi au moins trois années d'études postsecondaires (31 % contre 29 %). En ce qui concerne les taux d'abandon dans les établissements du deuxième cycle du secondaire, les statistiques montrent qu'au cours des trois années d'enseignement, les élèves immigrés abandonnent plus souvent que les élèves autochtones : en première année, 2,1 % contre 1,7 % pour les élèves autochtones suédois, en deuxième année, 3,5 % contre 1,8 % et en troisième année, 9,9 % contre 5,1 %¹¹⁶. L'ECRI considère que ces chiffres sont globalement révélateurs d'une éducation réussie des personnes immigrées.

Emploi

71. L'Agence suédoise pour les employeurs publics¹¹⁷ estime que 22,3 % des employés de l'État étaient issus de l'immigration en 2022, soit une forte hausse par rapport à 2002, avec 10,6 %¹¹⁸. À Malmö, 44 % environ des employés de l'administration sont issus de l'immigration, mais le pourcentage est plus faible au niveau de l'encadrement, avec 23 % environ. Selon plusieurs interlocuteurs rencontrés lors de la visite de 2024 en Suède, la proportion au niveau national risque fort de diminuer en raison des initiatives du gouvernement visant à introduire des contrôles de sécurité qui permettraient de rejeter les candidatures des personnes ayant des « attaches avec des pays antagonistes », ces contrôles pouvant inclure les proches des candidats. De même, avec l'augmentation rapide du nombre de postes classés sensibles dans le secteur public, la part des personnes issues de l'immigration dans la fonction publique devrait continuer de diminuer. L'ECRI invite les autorités à adopter ce type de mesures avec une grande prudence et à instaurer en parallèle des politiques visant à garantir que la composition des employeurs de l'État et autres personnels de la fonction publique reflète davantage la diversité de la population.
72. Le taux d'emploi de la population suédoise d'origine étrangère a augmenté lentement de 2011 à 2019, mais il a diminué en 2020, après la flambée épidémique de covid-19, pour s'établir à 60,6 % en 2021. Après la phase haute de la pandémie, ce chiffre a augmenté pour s'établir à 67,1 % en 2023. Parallèlement, le taux de chômage dans cette population a augmenté, atteignant quasiment 20 % en 2021,

¹¹⁴ Chapitre 3, article 12, alinéa c, de la loi sur l'éducation, disponible à l'adresse [Skollag \(2010:800\), Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](https://www.riksdagen.se/sv/om-riksdagen/riksdagens-utskott/utskottet-for-utbildning-och-hogskoleutbildning/2010-800) (en suédois).

¹¹⁵ Chapitre 3, article 12, alinéa f, de la loi sur l'éducation.

¹¹⁶ Réponses du Gouvernement suédois au questionnaire du sixième cycle d'évaluation de l'ECRI.

¹¹⁷ [En anglais \(arbetsgivarverket.se\)](https://www.arbetsgivarverket.se/en)

¹¹⁸ Voir les rapports de l'agence à l'adresse [Staten i siffror: anställda i staten \(arbetsgivarverket.se\)](https://www.staten.siffror.anstallda.i.staten.arbetsgivarverket.se).

après s'être établi autour de 15 % dans les années qui ont précédé la pandémie. Il est retombé aux niveaux d'avant la pandémie en 2022, pour atteindre 15,1 % en 2023. En comparaison, le taux d'emploi global en Suède s'élevait à 69,4 % en 2023, soit 2,3 % de plus que dans la population d'origine étrangère¹¹⁹. Les statistiques du chômage corrigées des variations saisonnières montrent que 4,6 % des personnes nées en Suède sont au chômage, contre 20 % des personnes nées à l'étranger¹²⁰.

73. Les recherches effectuées et les expériences recueillies par le DO montrent que les personnes portant un nom à consonance arabe ou musulmane, en particulier les hommes, doivent postuler à deux à quatre fois plus d'offres d'emploi que les candidats portant un nom à consonance suédoise pour obtenir une réponse à leur candidature, même s'ils sont nés en Suède et qu'ils ont de meilleures qualifications. En ce qui concerne l'emploi dans le secteur public en particulier, les représentants musulmans de la société civile avec lesquelles la délégation de l'ECRI s'est entretenue lors de sa visite en Suède ont fait état de contrôles de plus en plus stricts des antécédents des candidats musulmans, qui ont donc encore plus de mal à trouver un emploi. De même, la mention d'une adresse dans un quartier socioéconomiquement faible, souvent habité majoritairement par des personnes issues de l'immigration, nuit aux chances d'obtenir une réponse des employeurs.
74. Dans une tonalité plus positive, l'ECRI note qu'il existe des subventions publiques pour aider les employeurs à recruter des personnes défavorisées sur le marché de l'emploi par le biais de dispositifs favorisant l'entrée sur le marché du travail¹²¹. Outre les chômeurs de longue durée, les immigrés arrivés récemment font partie des personnes concernées.

Logement

75. Il ressort de certaines études que les personnes portant un nom à consonance arabe ou musulmane ont globalement plus de mal à accéder au marché du logement en Suède¹²².

Soins de santé

76. L'ECRI a eu connaissance d'allégations de discrimination fondée sur l'appartenance ethnique dans le domaine des soins de santé en Suède. Dans une affaire concernant un ressortissant étranger atteint d'une hémorragie cérébrale et n'ayant pas reçu les soins appropriés de la part du personnel ambulancier, puis à l'hôpital, le tribunal de district de Göteborg a considéré en 2019 qu'il était avéré que l'appartenance ethnique du patient avait joué un rôle dans le traitement inadéquat qu'il avait reçu, ce qui avait provoqué son décès. Parmi les notes prises par le personnel ambulancier dans le carnet de bord de l'ambulance figuraient par exemple « évanouissement culturel ? »¹²³.
77. En Suède, la recherche de services de santé exige de solides compétences en informatique et en suédois, car les symptômes doivent être décrits avec précision en ligne. Cela entrave l'accès effectif aux soins de santé, en particulier pour les migrants. L'ECRI encourage les autorités suédoises à veiller à ce que des services d'interprétation appropriés soient disponibles au sein du système de santé dans tout le pays et à promouvoir la disponibilité des informations sur l'accès aux soins

¹¹⁹ Voir <https://www.statista.com/statistics/528421/sweden-foreign-born-population-by-employment-status/>.

¹²⁰ Source : Swedish Statistics, disponible à l'adresse [Stora skillnader i arbetslöshet mellan utrikes och inrikes födda \(scb.se\)](https://www.scb.se/forbrukare/nyheter/pressmeddelande/2023/09/stora-skillnader-i-arbetslosshet-mellan-utrikes-och-inrikes-fodda).

¹²¹ En novembre 2022, la [Confédération syndicale suédoise](https://www.confederationsyndicalen.se/), le [syndicat Unionen](https://www.unionen.se/) et la [Confédération des entreprises suédoises](https://www.confederationsyndicalen.se/) ont signé un accord sur des dispositifs favorisant le recrutement. Voir [Etableringsjobb - Arbetsförmedlingen \(arbetsformedlingen.se\)](https://www.confederationsyndicalen.se/nyheter/pressmeddelande/2022/11/etableringsjobb-arbetsformedlingen).

¹²² [Not for you! The cost of having a foreign-sounding name in the Swedish private housing market](https://www.confederationsyndicalen.se/nyheter/pressmeddelande/2022/11/not-for-you-the-cost-of-having-a-foreign-sounding-name-in-the-swedish-private-housing-market) [pas pour vous ! le coût d'un nom à consonance étrangère sur le marché du logement privé en Suède] (gu.se).

¹²³ Voir <https://www.equalitylaw.eu/downloads/5462-sweden-direct-discrimination-in-connection-with-emergency-health-care-84-kb>.

de santé dans plusieurs langues, notamment sur les sites web de prise de rendez-vous médicaux et en développant des applications en ligne pour la traduction de la terminologie centrale liée à la santé.

Regroupement familial

78. Les conditions du regroupement familial varient à certains égards en fonction du statut de résident du regroupant. Si le regroupant est titulaire d'un titre de séjour temporaire en qualité de réfugié ou s'il bénéficie de la protection subsidiaire, il doit avoir des chances raisonnables d'obtenir le droit de séjour permanent pour que le regroupement familial soit accordé. Dans la plupart des cas de regroupement familial, les regroupants doivent justifier de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes bénéficiant du regroupement, ainsi que d'un logement d'une taille et d'un niveau suffisants. Dans certaines situations, ces obligations ne s'appliquent pas, par exemple si le regroupant est un réfugié¹²⁴.
79. Il convient de noter que les modifications apportées à la loi sur les étrangers en novembre 2023, qui sont en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2023, ont durci les critères du regroupement familial¹²⁵. Par exemple, la limite d'âge pour le regroupement familial de partenaires vivant sous le même toit est passée de 18 à 21 ans. Autrement dit, la personne qui vit déjà en Suède et celle qui demande un titre de séjour devraient en règle générale être toutes deux âgées d'au moins 21 ans. Les conditions de revenus et de logement applicables au regroupant doivent être considérées comme élevées. Ainsi, pour une famille composée de deux parents et de deux enfants, il faut compter au moins 1 400 EUR environ en plus des frais de logement.

Titres de séjour

80. Depuis novembre 2023, les personnes immigrées qui viennent travailler en Suède doivent disposer d'un revenu plus élevé pour obtenir un titre de séjour. Le revenu minimum requis a été doublé, passant de 13 000 SEK à 26 000 SEK¹²⁶. En 2023, 102 139 titres de séjour ont été délivrés, dont seulement 5 010 étaient permanents¹²⁷. Cette baisse significative par rapport aux 142 000 titres de séjour accordés en 2022 s'explique principalement par la diminution du nombre d'Ukrainiens souhaitant bénéficier d'une protection en Suède en 2023 et par la diminution du nombre de réfugiés admis par le pays au titre du quota. Parallèlement, l'Agence pour les migrations redouble d'efforts pour détecter et révoquer les titres de séjour temporaires accordés à tort, ce qui s'est traduit par la révocation de quelque 11 000 titres en 2023, contre 4 800 en 2022¹²⁸.
81. L'accord de Tidö prévoit de réduire le nombre de titres de séjour à accorder et d'abandonner purement et simplement les titres de séjour permanents¹²⁹. Lors de la visite de l'ECRI en Suède, les représentants de la société civile avec lesquels la délégation s'est entretenue ont souligné que la suppression des titres de séjour

¹²⁴ Pour les personnes réfugiées, les conditions de ressources ne s'appliqueraient normalement que si la demande de titre de séjour pour des raisons de regroupement familial était présentée plus de trois mois après que le regroupant s'est vu accorder le statut de réfugié.

¹²⁵ De plus amples informations sur la loi modifiée sont disponibles sur le site web de l'Agence suédoise pour les migrations : <https://www.migrationsverket.se/download/18.356ea417185caa4f2263d6/1704369151775/Beviljade%20uppeh%C3%A5llstillst%C3%A5nd%202023.xlsx> (en suédois).

¹²⁶ Voir [Försörjningskravet för arbetskraftsinvandrare höjs, regeringen.se](https://www.regeringen.se/4b1c6d/1704369151775/Beviljade%20uppeh%C3%A5llstillst%C3%A5nd%202023.xlsx) (en suédois).

¹²⁷ Voir les statistiques de l'Agence pour les migrations, à l'adresse <https://www.migrationsverket.se/download/18.356ea417185caa4f2263d6/1704369151775/Beviljade%20uppeh%C3%A5llstillst%C3%A5nd%202023.xlsx> (en suédois).

¹²⁸ Voir les données de l'Agence pour les migrations, à l'adresse [Minskat antal uppehållstillstånd 2023 - Migrationsverket](https://www.migrationsverket.se/4b1c6d/1704369151775/Beviljade%20uppeh%C3%A5llstillst%C3%A5nd%202023.xlsx) (en suédois).

¹²⁹ Voir l'analyse de l'accord de Tidö par l'ONG Civil Rights Defenders, pages 6 et 7, disponible à l'adresse https://crd.org/wp-content/uploads/2022/12/Analysis-of-the-Tido-Agreement_Civil-Rights-Defenders_221024.pdf.

permanents était susceptible d'entraîner une augmentation des problèmes de santé mentale chez les immigrés et de leur rendre l'accès aux soins plus difficile.

82. L'une des propositions les plus inquiétantes de l'accord de Tidö en matière d'autorisation de séjour consiste à envisager la possibilité d'expulser un ressortissant étranger pour défaut de « bonne conduite », ce qui inclurait le manque de respect à l'égard des valeurs fondamentales de la société suédoise¹³⁰. Pour l'ECRI, le manque de clarté quant à ce qui constituerait un manque de respect de ces valeurs ouvre la voie à des abus.
83. Selon le Gouvernement suédois, l'échec des efforts d'intégration est à l'origine de la violence des gangs et d'autres phénomènes délétères observés récemment dans la société suédoise contemporaine¹³¹. Pour autant, au vu des constatations qui précèdent, l'ECRI craint les diverses mesures prises ou prévues dans le cadre de l'accord de Tidö. Par exemple, le durcissement des conditions du regroupement familial en abandonnant la politique d'octroi de titres de séjour permanents aux immigrés et en expulsant tout ressortissant étranger dont le comportement est jugé inapproprié, ne soient pas de nature à favoriser une intégration plus réussie, bien au contraire, car ces mesures risquent d'accroître le sentiment de marginalisation et d'exclusion dans la population immigrée.
84. L'ECRI recommande aux autorités suédoises de revoir les politiques visant à améliorer l'intégration des ressortissants étrangers résidant en Suède et à en élaborer de nouvelles, et de s'abstenir de toute action, notamment au niveau législatif, qui conduirait à une différence de traitement injustifiée à l'égard de ces personnes. Dans ce contexte, les autorités devraient s'inspirer du Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national adopté par le Conseil de l'Europe. Il conviendrait de solliciter le soutien du Conseil de l'Europe si besoin est.

Naturalisation

85. Actuellement, les conditions de la naturalisation en Suède sont de faire vérifier son identité, d'être âgé d'au moins 18 ans, d'être titulaire d'un titre de séjour permanent, de résider en Suède depuis un certain temps (la règle étant de cinq ans) et d'avoir un « mode de vie honorable »¹³².
86. Ces dernières années, un grand nombre de migrants se sont vu accorder la citoyenneté, un pic ayant été atteint en 2022, avec 90 000 naturalisations environ. En 2023, ce chiffre est tombé à 67 789, tandis qu'au premier trimestre 2024, le nombre de naturalisations accordées affichait 21 019¹³³. La naturalisation et les autres décisions de l'Agence pour les migrations sont des processus de longue haleine.
87. Dans le prolongement de l'accord de Tidö, en 2023, le gouvernement a nommé une commission d'enquête chargée de proposer, entre autres, les termes d'une obligation d'autonomie financière et d'un niveau plus élevé de connaissance de la culture suédoise comme conditions supplémentaires pour la naturalisation. La proposition prévoit l'entrée en vigueur de ces conditions en 2027¹³⁴. La commission examinera également la possibilité de mettre en place une déclaration de loyauté obligatoire lors d'une cérémonie de naturalisation. L'ECRI espère vivement que les autorités suédoises veilleront à ce que toute condition

¹³⁰ Page 7 de la version anglaise de l'analyse.

¹³¹ Voir le discours du Premier ministre à la nation, le 28 novembre 2023, disponible à l'adresse [Statsminister Ulf Kristerssons tal till nationen - regeringen.se](https://statsminister.ulf.kristerssons.till.nationen-regeringen.se).

¹³² Même si ces conditions ne sont pas remplies, une demande peut être acceptée si la ou le demandeur a déjà été ressortissant-e suédois-e, s'il ou elle est marié-e ou en union libre avec un-e ressortissant-e suédois-e ou s'il existe d'autres raisons particulières.

¹³³ Voir les statistiques de l'Agence pour les migrations à l'adresse [Minskat antal uppehållstillstånd 2023 – Migrationsverket](https://migrationsverket.se/myskat-antal-uppehallstillstand-2023) (en suédois).

¹³⁴ Voir page 29 du rapport [Det är helheten som oroar - ett år med Tidöavtalet](https://civilrightsdefenders.org/rapport-det-ar-helheten-som-oroar-ett-ar-med-tidovtalet), Civil Rights Defenders (crd.org) (en suédois).

supplémentaire future à la naturalisation soit conforme à la Convention européenne sur la nationalité (STE n° 166), à laquelle la Suède est partie.

B. Roms

88. En 1999, le Parlement suédois a décidé que les Roms sont l'une des minorités nationales de la Suède. À cet égard, l'ECRI renvoie au cinquième Avis sur la Suède publié en février 2024 par le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe¹³⁵.
89. L'ECRI note qu'un programme d'action contre l'antitsiganisme a été adopté et publié en 2022, en complément du plan d'action contre le racisme, les formes similaires d'hostilité et les infractions motivées par la haine¹³⁶. Cela étant, elle regrette que très peu de mesures prévues dans ce programme soient spécifiques aux Roms.
90. L'ECRI a été informée qu'une Stratégie 2012-2032 pour l'inclusion des Roms¹³⁷ est en cours de mise en œuvre. Le gouvernement a expressément affecté 20 millions SEK (environ 1,76 million EUR) à la mise en œuvre de cette stratégie pour la période 2022-2024, en plus du financement ordinaire de la politique générale en faveur des minorités.
91. Tout en reconnaissant les objectifs louables de cette stratégie, les représentants de la société civile avec lesquels la délégation de l'ECRI s'est entretenue lors de la visite de 2024 ne considèrent pas que sa mise en œuvre ait été efficace jusqu'ici et déplorent qu'elle ne contienne pas d'objectifs mesurables, si bien qu'il est difficile de mesurer les progrès accomplis.
92. En Suède, les Roms sont souvent confrontés à une discrimination directe lorsqu'ils accèdent au marché du travail. Des facteurs tels que le faible niveau d'instruction de cette communauté contribuent à créer des obstacles structurels à l'emploi. De plus, d'après des rapports de la société civile, les Roms sont souvent victimes de préjugés qui entravent leurs perspectives d'emploi. Cette situation oblige de nombreux candidats roms à négocier en permanence avec leur identité et à décider s'ils doivent assumer ouvertement leurs origines roms ou se faire plus « discrets »¹³⁸. L'ECRI invite les autorités à prendre des mesures pour encourager les employeurs à lutter plus activement contre l'antitsiganisme.
93. Conformément à la décision du gouvernement Ku2022/00784¹³⁹, le conseil administratif du comté de Stockholm (qui est chargé de la coordination et du suivi des initiatives prises dans le cadre de la Stratégie d'inclusion des Roms sur l'ensemble du territoire suédois) doit distribuer aux communes des subventions du gouvernement central afin de promouvoir l'inclusion des Roms, conformément à l'ordonnance relative à l'inclusion des Roms (2022:259). Un certain nombre de communes ont adopté leur propre plan d'action ou mènent d'autres activités en faveur des Roms.

¹³⁵ Pour plus de détails, voir [ACFC: 2024](#). Il convient de noter que le Comité consultatif traite de questions liées à l'expression d'une identité distincte, telles que l'enseignement dans la langue maternelle, les médias en langue minoritaire ou la participation des minorités à la vie publique et politique, qui ne sont pas examinées par l'ECRI. Dans son Avis, le Comité consultatif a également examiné la situation d'autres minorités nationales, notamment les minorités nationales juive et sâme. Analysant la situation sous l'angle de l'inclusion, l'ECRI se limite dans le présent rapport à l'évaluation de la situation des Roms dans une optique d'inclusion.

¹³⁶ Disponible à l'adresse <https://www.regeringen.se/contentassets/13890f2e7d344692975d03035a2ce200/atgardsprogram-mot-antiziganism.pdf>.

¹³⁷ Disponible à l'adresse <https://www.regeringen.se/contentassets/4a3df6c115584782935d8d9efa7ab6e3/en-samordnad-och-langsigtig-strategi-for-romsk-inkludering-2012-2032-skr.-20111256> (en suédois).

¹³⁸ Commission européenne, [Civil society monitoring report on the quality of the national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation in Sweden \[rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Suède\]](#), 2022, page 21.

¹³⁹ La décision est disponible à l'adresse <https://www.regeringen.se/contentassets/def2026cac0b4ef7acf4afeb988326ed/utgiftsomrade-1-rikets-styrelse.pdf>.

94. L'ECRI note que certaines villes ont pris des initiatives positives. Lors de sa visite en Suède, la délégation de l'ECRI s'est rendue au Centre d'information et de connaissance des Roms (RIKC) de Malmö, qui s'emploie à accroître la participation et l'influence des Roms dans la ville. Ce centre relève du service de la culture de la Ville de Malmö. Outre le RIKC, Malmö dispose d'un Conseil consultatif municipal pour la minorité rom, qui est chargé de promouvoir la participation des Roms, de lutter contre la discrimination à leur égard et de promouvoir la langue et la culture roms. L'école I.R.I.S. est le troisième grand volet du soutien apporté aux Roms à Malmö. Cet établissement est, pour l'essentiel, une école de la « seconde chance » pour les adultes roms qui, pour une raison ou une autre, ont échoué à l'école alors qu'ils étaient en âge de suivre l'enseignement obligatoire¹⁴⁰. L'ECRI considère que le centre RIKC, le Conseil consultatif pour la minorité rom et l'école I.R.I.S. sont la marque de **bonnes pratiques**.
95. Le *Romani Center i Väst* de Göteborg est l'autre centre qui soutient l'inclusion des Roms en Suède, de façon comparable au RIKC de Malmö. Il existe également un établissement préscolaire orienté vers la communauté rom à Göteborg¹⁴¹. Autre initiative positive, le *Romska kvinnojouren*¹⁴², qui est un centre d'hébergement et de soutien pour femmes roms basé à Stockholm. Ce centre, outre qu'il offre un refuge aux femmes roms victimes de violences domestiques, propose aussi diverses formes de conseil et de soutien. Enfin, l'Université de Södertörn est chargée par le gouvernement de mener des travaux pour promouvoir l'enseignement en romani chib et sur cette langue. Elle effectue des recherches avec et sur les Roms et propose un cursus « Études roms »¹⁴³, ce dont l'ECRI se félicite.
96. L'ECRI a néanmoins appris que des Roms non suédois et d'autres ressortissants de pays de l'est de l'UE vivent dans des conditions très précaires et dans une situation de flou juridique, sans accès aux services essentiels auxquels ils ont droit¹⁴⁴, notamment aux soins de santé. Leur vulnérabilité a également fait l'objet de travaux universitaires¹⁴⁵. Dans une réclamation collective contre la Suède (enregistrée le 28 juin 2023) auprès du Comité européen des droits sociaux, Amnesty International et Médecins du Monde affirment que les migrants de l'UE, notamment les ressortissants roms d'autres pays de l'UE, se voient régulièrement refuser des soins de santé nécessaires ou facturer le montant total de ces soins ou doivent s'abstenir de recevoir des soins de santé nécessaires par crainte des dépenses à engager, et ce en violation des dispositions pertinentes de la Charte sociale européenne révisée.
97. Au vu des constatations précédentes, l'ECRI considère que les autorités devraient procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'inclusion des Roms, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès à l'éducation, au logement, à l'emploi et aux soins de santé.
98. L'ECRI recommande de recueillir et d'analyser périodiquement des données pertinentes sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'inclusion des Roms 2012-2032, en concertation avec les acteurs de la société civile qui œuvrent

¹⁴⁰ Voir [Internationella Romer i Samverkan, I.R.I.S.-skolan, Malmö | Vuxenutbildning | Utbildning \(minoritet.se\)](#) et « [Iris-skolan firar 25 framgångsrika år](#) », [minoritet.se](#) (les deux en suédois).

¹⁴¹ Voir [Förskolan Romano ILO - Hitta förskolor - Göteborgs Stad \(goteborg.se\)](#) (en suédois).

¹⁴² Voir [Rosita och kvinnojouren - minoritet.se](#) (en suédois).

¹⁴³ Voir [Critical Romani Studies \[études roms\] – Södertörns högskola](#).

¹⁴⁴ Voir le rapport de 2018 publié par Amnesty International à l'adresse [Sweden : A cold welcome: Human rights of Roma and other 'vulnerable EU citizens' at risk \[Suède : un accueil plutôt froid : les droits humains des Roms et autres « ressortissants vulnérables de l'UE » en danger\]](#), [Amnesty International](#).

¹⁴⁵ Voir les thèses de doctorat de l'Université de Stockholm intitulées *Homeless in "The People's Home": Exploring the experiences of 'vulnerable EU citizens' in Stockholm, Sweden* [sans-abri dans la « maison du peuple » : étude sur le vécu des « citoyens vulnérables de l'UE » à Stockholm, Suède], disponible à l'adresse [Homeless in 'The People's Home': Exploring the experiences of 'vulnerable EU citizens' in Stockholm, Sweden \(diva-portal.org\)](#).

en faveur des Roms, en particulier dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé, tout en respectant les principes de confidentialité, d'auto-identification volontaire et de consentement éclairé, et, le cas échéant, de fixer des objectifs clairs et d'adapter toute mesure en cours en faveur des Roms afin d'en maximiser les effets. Ces données devraient aussi couvrir la situation des Roms non suédois qui sont ressortissants étrangers.

IV. THÈMES SPÉCIFIQUES À LA SUÈDE

A. Lutte contre le profilage racial par les membres des forces de l'ordre

99. Parmi les mesures gouvernementales actuelles prévues par l'accord de Tidö pour lutter contre la violence des gangs figure l'élaboration d'une nouvelle loi sur les zones dites de visite, également désignées sous l'appellation « zones de sécurité ». Cette loi a été élaborée et elle est entrée en vigueur en avril 2024¹⁴⁶. La loi relative à la police récemment modifiée permet à la police de déclarer « zone de sécurité » toute zone considérée comme présentant un risque élevé de criminalité violente, et ce pour une durée prolongeable de deux semaines à la fois. Dans ces zones, les policiers peuvent procéder à des contrôles d'identité et à des fouilles sans qu'il pèse aucun soupçon concret sur la personne concernée¹⁴⁷. Le DO s'est formellement opposé à cette loi, estimant qu'elle augmentait le risque que les opérations de contrôle d'identité et de fouilles soient fondées sur le profilage racial¹⁴⁸.
100. Dans ses observations finales de 2018 sur la Suède, le CERD demeurait préoccupé par les informations selon lesquelles « la police se livrerait fréquemment au profilage des minorités visibles », et par d'autres informations selon lesquelles la loi antiterroriste ciblerait de manière disproportionnée les personnes musulmanes, dans le contexte des activités de police¹⁴⁹. La nouvelle loi sur les « zones de visite » n'élargira pas de manière significative les pouvoirs dont dispose déjà la police en matière de contrôle d'identité et de fouille¹⁵⁰, si ce n'est que la loi relative à la police modifiée permettrait aux policiers de contrôler et de fouiller plus facilement les mineurs, ce que certains policiers considèrent comme un avantage¹⁵¹.
101. L'ECRI est préoccupée par la mise en place des « zones de sécurité » et souscrit à l'appréciation du DO selon laquelle l'application de la nouvelle loi présente des risques accrus de profilage racial dans le contexte des mesures de contrôle d'identité et de fouille. L'ECRI est également préoccupée par les retombées de ces mesures sur les mineurs vivant dans ces zones.
102. L'ECRI recommande, à titre prioritaire, aux autorités de revoir les lignes directrices sur les relations entre la police et le public, et de mieux réglementer les activités « de contrôle d'identité et de fouille », en mettant particulièrement l'accent sur le traitement des enfants et des jeunes. Pour ce faire, les autorités devraient mettre en place un système efficace de suivi des contrôles d'identité et fouilles effectués

¹⁴⁶ La proposition adoptée sur ces « zones de sécurité » est consultable à l'adresse [Säkerhetszoner - ökade möjligheter för polisen att visita för att förebygga brott - regeringen.se](https://www.regeringen.se/pressmeddelanden/2023/04/sakerhetszoner-okade-mojligheter-for-polisen-att-visita-for-att-forebygga-brott) (en suédois). Des commentaires des médias sont également disponibles à l'adresse « [Sweden's government to bring in stop-and-search zones in March](https://www.thelocal.se/news/sweden-s-govt-wants-to-bring-in-stop-and-search-zones-in-march) » [[le gouvernement suédois va mettre en place des zones d'interpellation et de fouille en mars](https://www.thelocal.se/news/sweden-s-govt-wants-to-bring-in-stop-and-search-zones-in-march)] ([thelocal.se](https://www.thelocal.se/news/sweden-s-govt-wants-to-bring-in-stop-and-search-zones-in-march)) et à l'adresse <https://sverigesradio.se/artikel/government-wants-to-speed-up-introduction-of-stop-and-search-zones>.

¹⁴⁷ Cette loi relative à la police modifiée, notamment le paragraphe 22b, est disponible à l'adresse [Polislag \(1984:387\)](https://www.riksdagen.se/om/riksdagen/riksdagsarbetet/riksdagsbeslut/2023-04-18/polislag-1984-387), [Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](https://www.riksdagen.se/om/riksdagen/riksdagsarbetet/riksdagsbeslut/2023-04-18/polislag-1984-387) (en suédois).

¹⁴⁸ Voir [Säkerhetszoner innebär oacceptabla risker för diskriminering, DO](https://www.sverigesradio.se/artikel/sakerhetszoner-inneb-ar-oacceptabla-risker-for-diskriminering-do) (en suédois).

¹⁴⁹ Voir *Observations finales du CERD du 6 juin 2018 concernant le rapport de la Suède valant vingt-deuxième et vingt-troisième rapports périodiques*, page 4, disponible à l'adresse <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g18/170/21/pdf/g1817021.pdf>.

¹⁵⁰ Tels qu'énoncés dans la loi relative à la police, paragraphe 19:2, disponible à l'adresse [Polislag \(1984:387\)](https://www.riksdagen.se/om/riksdagen/riksdagsarbetet/riksdagsbeslut/2023-04-18/polislag-1984-387) ([PolisL](https://www.riksdagen.se/om/riksdagen/riksdagsarbetet/riksdagsbeslut/2023-04-18/polislag-1984-387)), [lagen.nu](https://www.riksdagen.se/om/riksdagen/riksdagsarbetet/riksdagsbeslut/2023-04-18/polislag-1984-387) (en suédois).

¹⁵¹ Commentaire de la police à la radio suédoise, disponible à l'adresse « [Polisen om nya lagen : "Fördel att enklare kunna visita minderåriga"](https://www.sverigesradio.se/artikel/polisen-om-nya-lagen-fordel-att-enklare-kunna-visita-minderariga) », P4 Västernorrland, [Sveriges Radio](https://www.sverigesradio.se/artikel/polisen-om-nya-lagen-fordel-att-enklare-kunna-visita-minderariga) (en suédois).

par les membres des forces de l'ordre, afin de permettre une meilleure surveillance et de préserver la confiance du public dans les zones dites de sécurité.

103. L'ECRI a connaissance de projets de modifications de la loi antidiscrimination qui sont en cours de préparation, dans le droit fil des propositions figurant dans l'enquête publiée en 2021¹⁵². Ces projets de modifications ont pour objet de renforcer l'obligation de rendre des comptes qui incombe aux agents publics, y compris aux policiers dans le contexte des mesures d'interpellation et de fouille. Pour l'ECRI, l'adoption de ces modifications devrait être envisagée d'urgence, en particulier celles qui portent sur les pouvoirs accrus dont dispose depuis peu la police en matière de contrôle d'identité et de fouille dans les zones dites de sécurité.

104. L'ECRI recommande aux autorités suédoises d'accélérer l'élaboration et la présentation d'un projet de loi visant à étendre la protection offerte par la loi antidiscrimination afin qu'elle s'applique aux mesures prises par les agents publics, y compris aux policiers qui pourraient se livrer au profilage racial et à d'autres pratiques discriminatoires.

B. Accès à la justice dans les affaires de discrimination

105. L'ECRI a été informée que les victimes de discrimination se heurtent à des problèmes structurels dans leur quête de justice devant les tribunaux. L'un des problèmes principaux est que le risque lié aux coûts pour le requérant est élevé, car il doit éventuellement payer les frais de justice de la partie défenderesse s'il perd le procès, ce qui décourage de nombreuses victimes potentielles de discrimination d'intenter une action en justice.

106. Dans une tonalité plus positive, il faut néanmoins noter l'existence d'un réseau de 18 bureaux locaux de lutte contre la discrimination¹⁵³, financés par des subventions gouvernementales, qui offrent un soutien aux victimes de discrimination, notamment une représentation par un avocat. Le DO organise des réunions annuelles de coordination pour ces bureaux locaux. Lors de la visite, la délégation de l'ECRI a rencontré des représentants de deux d'entre eux et a été impressionnée par leurs connaissances professionnelles et par le soutien qu'ils apportent aux victimes de discrimination. L'ECRI encourage les autorités à assurer un financement suffisant pour la poursuite et, le cas échéant, l'extension des activités des bureaux de lutte contre la discrimination.

107. Dans le même temps, si le requérant n'est pas représenté par le DO ou par un bureau de lutte contre la discrimination, des frais d'avocat importants viennent en sus des coûts qu'il doit déjà assumer, d'autant plus que les affaires de discrimination sont le plus souvent complexes, tandis que les indemnités demandées par les requérants et accordées par les tribunaux sont plutôt faibles et, en tout état de cause, nettement inférieures au coût de la procédure judiciaire et aux frais à rembourser au défendeur lorsqu'ils perdent le procès. Pour le défendeur, en revanche, le risque lié aux coûts est généralement moindre ; s'il s'agit d'un employeur ou d'un commerçant, les indemnités versées constituent des dépenses professionnelles déductibles fiscalement et s'il est fonctionnaire, l'administration concernée prend en charge l'ensemble des coûts¹⁵⁴.

108. Pour réduire les risques liés aux coûts, les personnes requérantes demandent le plus souvent une faible indemnisation en engageant une procédure de règlement

¹⁵² Disponible à l'adresse <https://www.regeringen.se/contentassets/f1154e89971b495585c05e3173b78568/ett-utokat-skydd-mot-diskriminering-sou-202194/>. Voir également le paragraphe 1 du présent rapport.

¹⁵³ Voir [Användbara länkar - Byrån mot diskriminering i Östergötland](#) (en suédois et dans d'autres langues).

¹⁵⁴ Pour plus de détails, voir le rapport national 2023 sur la Suède établi par le Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination, page 11, disponible à l'adresse <https://op.europa.eu/o/portal-service/download-handler?identifier=1d8d032a-61a6-11ee-9220-01aa75ed71a1&format=pdf&language=en&productionSystem=cellar&part=>

des petits litiges, car le risque de se voir réclamer une indemnisation élevée dans le cadre d'une procédure plus complète est considéré comme étant trop important. Le plafond d'indemnisation dans les affaires de petits litiges s'élève à 2 500 EUR environ. Une juridiction peut décider de partager les frais entre le demandeur et le défendeur lorsqu'elle ne trouve pas de motifs suffisants pour statuer contre ce dernier, mais qu'elle trouve néanmoins des motifs raisonnables à la plainte déposée par le demandeur¹⁵⁵. Bien que rares, ces décisions ont été plus nombreuses dans le cadre de la législation sur l'emploi que dans celui de la loi antidiscrimination¹⁵⁶.

109. L'ECRI note que très peu d'affaires de discrimination sont portées devant les tribunaux. En outre, le nombre de procès gagnés par les requérants est relativement faible, bien que la charge de la preuve soit renversée dans les affaires de discrimination. Ce faible taux de réussite concerne en particulier les cas de discrimination présumée fondée sur l'appartenance ethnique¹⁵⁷.

110. L'ECRI recommande aux autorités de revoir les dispositions pertinentes du droit civil et administratif relatives à la discrimination en vue d'instaurer des sanctions plus effectives, proportionnées et dissuasives, d'envisager des moyens d'améliorer l'assistance juridique aux requérants dans de telles affaires et de garantir aux victimes une indemnisation appropriée pour les préjudices matériels et moraux.

¹⁵⁵ À titre d'exemple, dans une affaire de ce type (T2059-21), le bureau antidiscrimination de Malmö a perdu son procès devant le tribunal de district et devant la Cour d'appel. Toutefois, sur la base du chapitre 6, article 7, de la loi antidiscrimination, la Cour d'appel de Malmö et Blekinge a considéré qu'il existait des motifs raisonnables pour que le litige soit jugé à la fois par le tribunal de district et par la Cour d'appel et que, par conséquent, chacune des parties devait supporter ses propres frais dans les deux instances.

¹⁵⁶ Dans les cas de discrimination sur le marché du travail, le chapitre 5, article 2, de la loi relative aux conflits du travail (procédure judiciaire) (1974:371) s'applique en lieu et place de la loi antidiscrimination. Cet article est libellé comme suit : « Dans les affaires traitées en vertu de la présente loi, chacune des parties peut être condamnée à payer ses propres frais de justice si la partie déboutée avait un motif raisonnable de porter le litige en justice ».

¹⁵⁷ Voir pages 7, 8 et 9 du rapport, disponible à l'adresse : <https://www.equalitylaw.eu/downloads/5939-sweden-country-report-non-discrimination-2023>.

RECOMMANDATIONS FAISANT L'OBJET D'UN SUIVI INTERMÉDIAIRE

Les deux recommandations spécifiques pour lesquelles l'ECRI demande aux autorités de la Suède une mise en œuvre prioritaire sont les suivantes :

- (§ 15) L'ECRI recommande aux autorités suédoises de redynamiser le rôle de l'enseignement en tant qu'outil permettant de mieux vivre ensemble dans des sociétés interculturelles et de comprendre les problèmes sociétaux ayant trait à certaines questions telles que les stéréotypes raciaux et LGBTIphobes ainsi que les préjugés liés aux religions et aux convictions, en sensibilisant le corps enseignant aux outils existants conçus à cette fin et en lui dispensant une formation obligatoire sur la manière d'utiliser ces outils pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel en classe.
- (§ 102) L'ECRI recommande aux autorités de revoir les lignes directrices sur les relations entre la police et le public, et de mieux réglementer les activités « de contrôle d'identité et de fouille », en mettant particulièrement l'accent sur le traitement des enfants et des jeunes. Pour ce faire, les autorités devraient mettre en place un système efficace de suivi des contrôles d'identité et fouilles effectués par les membres des forces de l'ordre, afin de permettre une meilleure surveillance et de préserver la confiance du public dans les zones dites de sécurité.

Un processus de suivi intermédiaire pour ces deux recommandations sera mené par l'ECRI au plus tard deux ans après la publication du présent rapport.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

L'emplacement des recommandations dans le texte du rapport est indiqué entre parenthèses.

1. (§ 9) L'ECRI recommande aux autorités de mettre en place des politiques et des mécanismes efficaces pour prévenir et surveiller les faits de harcèlement à l'école, y compris en ligne, et y répondre, ainsi qu'un système pour surveiller et traiter les incidents racistes et anti-LGBTI à l'école.
2. (§ 15) L'ECRI recommande, à titre prioritaire, aux autorités suédoises de redynamiser le rôle de l'enseignement en tant qu'outil permettant de mieux vivre ensemble dans des sociétés interculturelles et de comprendre les problèmes sociétaux ayant trait à certaines questions telles que les stéréotypes raciaux et LGBTIphobes ainsi que les préjugés liés aux religions et aux convictions, en sensibilisant le corps enseignant aux outils existants conçus à cette fin et en lui dispensant une formation obligatoire sur la manière d'utiliser ces outils pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel en classe.
3. (§ 23) L'ECRI recommande au gouvernement de préparer et de présenter au parlement des modifications de la loi antidiscrimination en vue d'ajouter expressément les caractéristiques sexuelles aux motifs de discrimination interdits, conformément à la recommandation 7 de la Recommandation de politique générale n° 17 de l'ECRI sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.
4. (§ 32) L'ECRI recommande au gouvernement d'élaborer et de présenter au parlement des modifications consistant à ajouter les caractéristiques sexuelles aux motifs figurant parmi les éléments de haine explicites présents dans le Code pénal et dans tout autre texte législatif relatif à l'interdiction du discours de haine et des infractions motivées par la haine.
5. (§ 44) L'ECRI recommande que les personnalités publiques, comme les hauts représentants de l'État et les responsables politiques, soient vivement encouragées à condamner publiquement, fermement et promptement tout discours de haine raciste ou LGBTIphobe, à répondre à toute expression de ce type en y opposant fermement un contre-discours et un discours alternatif, et à promouvoir la compréhension entre les communautés, notamment en affirmant leur solidarité avec les personnes visées par le discours de haine. Elle renvoie à cet égard à sa Recommandation de politique générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, à la Recommandation CM/Rec(2022)16 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la lutte contre le discours de haine et à la Charte des partis politiques européens pour une société non raciste et inclusive, telle qu'approuvée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans sa Résolution 2443 (2022).
6. (§ 53) L'ECRI recommande aux autorités d'élaborer des cadres de dialogue et de coopération entre les forces de l'ordre et les membres des communautés noires et de personnes d'ascendance africaine, afin d'instaurer un climat de confiance et d'encourager les membres de ces communautés à se faire connaître et à signaler les infractions motivées par la haine dont ils sont victimes au moment où elles se produisent.
7. (§ 56) L'ECRI recommande que des données anonymisées et ventilées soient collectées et analysées de façon systématique et cohérente par les autorités de justice pénale suédoises, à toutes les étapes du traitement des infractions pénales motivées par la haine, depuis le signalement et l'enregistrement jusqu'aux poursuites, à la condamnation, aux mesures de soutien après la condamnation et aux mesures de déjudiciarisation. Pour ce faire, les autorités devraient s'inspirer de la Recommandation CM/Rec(2024)4 du Comité des Ministres sur la lutte contre les crimes de haine. Si nécessaire, il conviendra de solliciter le soutien du Conseil de l'Europe.
8. (§ 84) L'ECRI recommande aux autorités suédoises de revoir les politiques visant à améliorer l'intégration des ressortissants étrangers résidant en Suède et à en élaborer de nouvelles, et de s'abstenir de toute action, notamment au niveau législatif, qui conduirait à une différence de traitement injustifiée à l'égard de ces personnes. Dans ce contexte, les autorités devraient s'inspirer du Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national adopté par le Conseil de l'Europe. Il conviendrait de solliciter le soutien du Conseil de l'Europe si besoin est.
9. (§ 98) L'ECRI recommande de recueillir et d'analyser périodiquement des données pertinentes sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'inclusion des Roms 2012-2032, en concertation avec les acteurs de la société civile qui œuvrent en faveur des Roms, en

particulier dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et de la santé, tout en respectant les principes de confidentialité, d'auto-identification volontaire et de consentement éclairé, et, le cas échéant, de fixer des objectifs clairs et d'adapter toute mesure en cours en faveur des Roms afin d'en maximiser les effets. Ces données devraient aussi couvrir la situation des Roms non suédois qui sont ressortissants étrangers.

10. (§ 102) L'ECRI recommande, à titre prioritaire, aux autorités de revoir les lignes directrices sur les relations entre la police et le public, et de mieux réglementer les activités « de contrôle d'identité et de fouille », en mettant particulièrement l'accent sur le traitement des enfants et des jeunes. Pour ce faire, les autorités devraient mettre en place un système efficace de suivi des contrôles d'identité et fouilles effectués par les membres des forces de l'ordre, afin de permettre une meilleure surveillance et de préserver la confiance du public dans les zones dites de sécurité.
11. (§ 104) L'ECRI recommande aux autorités suédoises d'accélérer l'élaboration et la présentation d'un projet de loi visant à étendre la protection offerte par la loi antidiscrimination afin qu'elle s'applique aux mesures prises par les agents publics, y compris aux policiers qui pourraient se livrer au profilage racial et à d'autres pratiques discriminatoires.
12. (§ 110) L'ECRI recommande aux autorités de revoir les dispositions pertinentes du droit civil et administratif relatives à la discrimination en vue d'instaurer des sanctions plus effectives, proportionnées et dissuasives, d'envisager des moyens d'améliorer l'assistance juridique aux requérants dans de telles affaires et de garantir aux victimes une indemnisation appropriée pour les préjudices matériels et moraux.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie fournit la liste des principales sources d'informations publiques ayant été utilisées lors de l'examen de la situation en Suède: elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive de toutes les sources d'informations mises à la disposition de l'ECRI durant la préparation du rapport.

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

1. ECRI (2020), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Suède, CRI(2020)45.
2. ECRI (2018a), Cinquième rapport sur la Suède, CRI(2018)3.
3. ECRI (2015), Conclusions de l'ECRI sur la mise en œuvre des recommandations faisant l'objet d'un suivi intermédiaire adressées à la Suède, CRI(2015)24.
4. ECRI (2012a), Quatrième rapport sur la Suède, CRI(2012)46.
5. ECRI (2005), Troisième rapport sur la Suède, CRI(2005)26.
6. ECRI (2003a), Second rapport sur la Suède, CRI(2003)7.
7. ECRI (1999), Rapport sur la Suède, CRI(99)30.
8. ECRI (1996), [Recommandation de politique générale n° 1](#) : La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, CRI(96)43.
9. ECRI (2018b), [Recommandation de politique générale n° 2 \(révisée\)](#) : Les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national, CRI(2018)6.
10. ECRI (1998a), [Recommandation de politique générale n° 3](#) : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes, CRI(98)29.
11. ECRI (1998b), [Recommandation de politique générale n° 4](#) : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles, CRI(98)30.
12. ECRI (2022a), [Recommandation de politique générale n° 5 \(révisée\)](#) : La prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans, CRI(2022)06.
13. ECRI (2001), [Recommandation de politique générale n° 6](#) : La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'Internet, CRI(2001)1.
14. ECRI (2003b), [Recommandation de politique générale n° 7](#) : La législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, CRI(2003)8rev, telle qu'amendée en 2017.
15. ECRI (2004), [Recommandation de politique générale n° 8](#) : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme, CRI(2004)26.
16. ECRI (2021), [Recommandation de politique générale n° 9 \(révisée\)](#) : La prévention et la lutte contre l'antisémitisme, CRI(2021)28.
17. ECRI (2007a), [Recommandation de politique générale n° 10](#) : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire, CRI(2007)6.
18. ECRI (2007b), [Recommandation de politique générale n° 11](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police, CRI(2007)39.
19. ECRI (2009), [Recommandation de politique générale n° 12](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport, CRI(2009)5.
20. ECRI (2011), [Recommandation de politique générale n° 13](#) : La lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, CRI(2011)37rev, telle qu'amendée en 2020.
21. ECRI (2012b), [Recommandation de politique générale n° 14](#) : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail, CRI(2012)48.
22. ECRI (2016a), [Recommandation de politique générale n° 15](#) : La lutte contre le discours de haine, CRI(2016)15.
23. ECRI (2016b), [Recommandation de politique générale n° 16](#) : La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, CRI(2016)16.
24. ECRI (2023), [Recommandation de politique générale n° 17](#) sur la prévention et la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les personnes LGBTI.
25. ECRI (2022b), [Glossaire de l'ECRI](#).

Autres sources (listées par ordre alphabétique)

26. Aftonbladet (2024, septembre 17), Richard Jomshof nu formellt misstänkt: "Känns inte bra", [Richard Jomshof efter förhöret – är formellt misstänkt \(aftonbladet.se\)](#) (article en suédois accompagné de dessins en anglais).
27. Akademssr.se, [Stoppa angiverilagen! \(akademssr.se\)](#).
28. Akademikerförbundet SSR, [The Union for Professionals – the voice for academics » \[le syndicat des professionnels - la voix des universitaires\] \(akademssr.se\)](#).
29. Amnesty International (2018, novembre 23), [Sweden: A cold welcome: Human rights of Roma and other 'vulnerable EU citizens' at risk - Amnesty International](#). [Suède : un accueil plutôt froid : les droits humains des Roms et autres « ressortissants vulnérables de l'UE » en danger].
30. Arbetsgivarverket (2024, septembre 9), Anställda i staten Här hittar du en tidsserie av övergripande statistik om Sveriges statliga myndigheter och statsanställda, [Staten i siffror: anställda i staten \(arbetsgivarverket.se\)](#).
31. Bachner, H. et Bevelender, P. (2021), Antisemitism in Sweden: A comparison of attitudes and ideas in 2005 and 2020, Résumé en anglais, <https://www.levandehistoria.se/wp-content/uploads/2022/12/Summary-of-Antisemitism-in-Sweden-A-comparison-of-attitudes-and-ideas-in-2005-and-2020.pdf>.
32. Barnombudsman (2022), För en mer trygg och inkluderande skola för unga transpersoner och icke-binära, <https://www.barnombudsmannen.se/globalassets/dokument/publikationer/for-en-mer-trygg-och-inkluderande-skola-for-unga-transpersoner-och-icke-binara.pdf>.
33. Barnombudsman (2021), Om barns och ungas utsatthet för rasism, https://www.barnombudsmannen.se/globalassets/dokument/publikationer/om-barns-och-ungas-utsatthet-for-rasism_2021.pdf.
34. Bull, T. et autres (2021), Ett utökat skydd mot diskriminering, Slutbetänkande av Utredningen om vissa frågor i diskrimineringslagen, SOU 2021:94 (en suédois, avec un résumé en anglais), <https://www.regeringen.se/contentassets/f1154e89971b495585c05e3173b78568/ett-utokat-skydd-mot-diskriminering-sou-202194/>
35. Bureau antidiscrimination, Östergötland, [Användbara länkar - Byrån mot diskriminering i Östergötland](#) (en suédois et dans d'autres langues).
36. Civil Rights Defenders (2023, décembre 12), One year with the Tidö Agreement - as a whole, it is worrying [un an avec l'accord de Tidö – dans l'ensemble, c'est inquiétant], [analyse](#).
37. Civil Rights Defenders (2023, décembre 12), [Det är helheten som oroar – ett år med Tidöavtalet - Civil Rights Defenders \(crd.org\)](#) (en suédois).
38. Cohen, K. et autres (2022), En studie i fördom – Om rasistiska stereotyper i digitala miljöer [A Study in Prejudice – Racist Stereotypes in Digital Environments], disponible à l'adresse <https://www.foi.se/rest-api/report/FOI-R--5352--SE>.
39. Conseil de l'Europe, Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (ACFC) (2024, février 19), [Cinquième Avis sur la Suède](#), (ACFC/OP/V(2023)4).
40. Conseil de l'Europe, Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) (2020), Rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2010)5 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, <https://search.coe.int/cm?i=09000016809f9bc9>.
41. Dagens Nyheter (2024, septembre 24), Förundersökningen mot Richard Jomshof nedlagd, [Richard Jomshof, SD, har inte gjort sig skyldig till hets mot folkgrupp - frias från misstankar - DN.se](#). (en suédois).
42. Deutsche Welle (DW) (2024, août 18), [People leaving Sweden will exceed immigrants in 2024 – DW – 08/18/2024](#). [Le nombre des personnes quittant la Suède dépassera celui des nouveaux immigrants en 2024].
43. Diskriminerings ombudsmannen [Médiateur pour l'égalité] (2024, janvier 18), [Säkerhetszoner innebär oacceptabla risker för diskriminering | DO](#) (en suédois).
44. Einar H. et Dyvik, E.H. (2024, juillet 4), Foreign-born population in Sweden 2013-2023, by employment status, <https://www.statista.com/statistics/528421/sweden-foreign-born-population-by-employment-status/>.
45. Expressen (2022, décembre 5), [Nya migrationsministern: "De som som inte har rätt att vistas i Sverige ska ut" \(expressen.se\)](#) (en suédois).
46. Forum för levande historia, Learn and teach [apprendre et enseigner], [Learn and teach - Forum för levande historia](#).
47. Forum för levande historia, [Såra frågor i klassrummet - Forum för levande historia](#).
48. Friends.se, [United Against Bullying! | Friends](#).
49. Friends.se, [Forsknings- och utvecklingsprojekt för barnens bästa | Friends](#) (en suédois).

50. GöteborgsStad, [Förskolan Romano ILO - Hitta förskolor - Göteborgs Stad \(goteborg.se\)](https://www.goteborg.se/for-skolan/romano-ilo-hitta-forskolor) (en suédois).
51. Government Offices of Sweden (2021, octobre 21), [Kriminalisering av förnekande av Förintelsen och av vissa andra brott - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2021/10/21/kriminalisering-av-fornekande-av-forintelsen-och-av-vissa-andra-brott), Dir 2021:87.
52. Government Offices of Sweden (2022), Åtgärdsprogram mot antiziganism, <https://www.regeringen.se/contentassets/13890f2e7d344692975d03035a2ce200/atgardsprogram-mot-antiziganism.pdf>.
53. Government Offices of Sweden, Prime Minister's Office (2022, novembre 3), [The Government's political priorities - Government.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2022/11/03/the-governments-political-priorities).
54. Government Offices of Sweden (2023, février 10), Action programme to combat antisemitism, <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-antisemitism/>.
55. Government Offices of Sweden (2023, février 10), Action programme to combat racism against Sami, <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-racism-against-sami/>.
56. Government Offices of Sweden (2023, février 10), Action programme to combat Islamophobia, <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-islamophobia/>.
57. Government Offices of Sweden (2023, février 10), Action programme to combat Afrophobia, <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-afrophobia/>.
58. Government Offices of Sweden (2023, février 10), Action programme to combat antigypsyism <https://www.government.se/information-material/2023/02/action-programme-to-combat-antigypsyism/>
59. Government Offices of Sweden (2023, août 3), [Prideflaggan pryder Sagerska huset under årets Pridevecka - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2023/08/03/prideflaggan-pryder-sagerska-huset-under-arets-pridevecka).
60. Government Offices of Sweden (2023, septembre 29), [Försörjningskravet för arbetskraftsinvandrare höjs - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2023/09/29/foersorjningskravet-for-arbetskraftsinvandrare-hojs).
61. Government Offices of Sweden (2023, novembre 28), Speech by the Prime Minister to the nation, available at [Statsminister Ulf Kristerssons tal till nationen - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2023/11/28/statsminister-ulf-kristerssons-tal-till-nationen).
62. Government Offices of Sweden (2023, décembre 14), [Säkerhetszoner – ökade möjligheter för polisen att visitera för att förebygga brott - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2023/12/14/sakerhetszoner-okade-mojligheter-for-polisen-att-visitera-for-att-forebygga-brott) (en suédois).
63. Government Offices of Sweden (2024, mars 20), Measures against racism, similar forms of hostility and hate crime, [Measures against racism, similar forms of hostility and hate crime - Government.se](https://www.government.se/press-och-utgivning/2024/03/20/measures-against-racism-similar-forms-of-hostility-and-hate-crime).
64. Government Offices of Sweden, Ministry of Employment, Action plan for equal rights and opportunities for LGBTIQ people, <https://www.government.se/contentassets/a613979cb5e94ba2a236147a2bc979c1/action-plan-for-equal-rights-and-opportunities-for-lgbtqi-people.pdf>.
65. Government Offices of Sweden (2024, juin 14), Tilläggsdirektiv till Utredningen om stärkt återvändandeverksamhet (Ju 2022:12) Dir. 2024:54, [Tilläggsdirektiv till Utredningen om stärkt återvändandeverksamhet \(Ju 2022:12\) - Regeringen.se](https://www.regeringen.se/press-och-utgivning/2024/06/14/tillaggsdirektiv-till-utredningen-om-starkt-atervandandeverksamhet-ju-2022-12) (en suédois).
66. The Guardian (2023, mars 21), [« Danish-Swedish far-right leader denied entry to UK to burn Qur'an ». The far right \[Le leader d'extrême droite dano-suédois se voit refuser l'entrée au Royaume-Uni, où il venait brûler un Coran.\]](https://www.theguardian.com/world/2023/mar/21/danish-swedish-far-right-leader-denied-entry-to-uk-to-burn-quran).
67. Infostat (2023, novembre 6), Undersökning om antisemitism, disponible en suédois à [Antisemitism - Infostat](https://www.infostat.se/antsemitism).
68. International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) Europe, [Sweden - Rainbow Map \(ilga-europe.org\)](https://www.ilga-europe.org/regions/sweden). [Suède - carte Rainbow]
69. Katzin, M. (2021), Skolgårdsracism, konspirationsteorier och utanförskap, <https://malmo.se/download/18.4f363e7d1766a784af11a96d/1613644369102/Skolg%C3%A5rdsrasism,%20konspirationsteorier%20och%20utan%C3%B6rskap%20,%20slutversion.pdf>.
70. Levy, J (2022), Homeless in 'The People's Home': Exploring the experiences of 'vulnerable EU citizens in Stockholm, Sweden, Stockholm University, Faculty of Social Sciences, Department of Human Geography, Doctoral Thesis, available at [Homeless in 'The People's Home' : Exploring the experiences of 'vulnerable EU citizens' in Stockholm, Sweden \(diva-portal.org\)](https://diva-portal.org/urn:nbn:se:diva-portal:diva-17888). [Les thèses de doctorat de l'Université de Stockholm intitulées sans-abri dans la « maison du peuple » : étude sur le vécu des « citoyens vulnérables de l'UE » à Stockholm, Suède].
71. The Local (2024, février 8), [« Sweden's government to bring in stop-and-search zones in March » \[le gouvernement suédois va mettre en place des zones d'interpellation et de fouille en mars\] \(thelocal.se\)](https://www.thelocal.se/2024-02-08/swedens-government-to-bring-in-stop-and-search-zones-in-march)
72. Malmö stad (2024), [Plan mot diskriminering och kränkande behandling - Malmö stad \(malmo.se\)](https://www.malmo.se/plan-mot-diskriminering-och-krankande-behandling).
73. Malmö stad (2024), [Förebyggarsektionen och SSPF - Malmö stad \(malmo.se\)](https://www.malmo.se/forebyggarsektionen-och-sspf) (en suédois).

74. Migrationsverket (2023), Beviljade uppehållstillstånd, <https://www.migrationsverket.se/download/18.356ea417185caa4f2263d6/1704369151775/Beviljade%20uppeh%C3%A5llstillst%C3%A5nd%202023.xlsx> (en suédois).
75. Migrationsverket, [Minskat antal uppehållstillstånd 2023 - Migrationsverket](#) (en suédois).
76. Migrationsverket (2023, novembre 4), [Amended rules for family reunification - Migrationsverket. Dispositions modifiées applicables au regroupement familial, Migrationsverket.](#)
77. Minoritet.se (2022), Vinden har vänt och Rosita känner sig uppgiven, [Rosita och kvinnojouren - Minoritet.se](#) (en suédois).
78. Minoritet.se (2023), [Internationella Romer I Samverkan, I.R.I.S.-skolan, Malmö | Vuxenutbildning | Utbildning \(minoritet.se\)](#). (en suédois)
79. Molla, H. et autres (2019 octobre), [Not for you! The cost of having a foreign-sounding name in the Swedish private housing market \(gu.se\)](#).
80. Myndigheten för press, radio och tv (2020), Granskningsnämndens Praxissamling - Granskat & klart - Tema: Mediets genomslagskraft -<https://mediemyndigheten.se/globalassets/dokument/publikationer/granskat-och-klart/granskat-och-klart--mediets-genomslagskraft-2019.pdf>.
81. Myndigheten för ungdoms-och civilsamhällesfrågor (MUCF) (2022, mars 1), [Unga hbtq-personers utsatthet för omvändelseförsök i Sverige | MUCF](#) (en suédois).
82. Nations Unies (ONU), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (2018, juin 6), Observations finales du CERD du 6 juin 2018 concernant le rapport de la Suède valant vingt-deuxième et vingt-troisième rapports périodiques, CERD/C/SWE/CO/22-23, <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g18/170/21/pdf/g1817021.pdf>.
83. Nations Unies (ONU), Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (2023, février 23), Rapport valant vingt-quatrième et vingt-cinquième rapports périodiques soumis par la Suède en application de l'article 9 de la Convention, attendu en 2023, [tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2FC%2FSWE%2F24-25&Lang=en](https://internet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2FC%2FSWE%2F24-25&Lang=en).
84. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), Hate Crime Report, [National frameworks to address hate crime in Sweden | HCRW \(osce.org\)](#).
85. Politico (2024, août 7), [« Danish far-right extremist charged over Quran burnings » \[un extrémiste danois d'extrême droite inculpé pour avoir brûlé le Coran\], POLITICO.](#)
86. Regeringskansliet, Arbetsmarknadsdepartementet (2022, octobre 31), Handlingsplan för hbtqi-personers lika rättigheter och möjligheter, [Plan d'action pour l'égalité des droits et des chances des personnes LGBTI 2020-2023], <https://www.regeringen.se/contentassets/93e20976982b4d798400b20ac57a966f/handlingsplan-hbtqi-221031.pdf>.
87. Regeringskansliet, Arbetsmarknadsdepartementet (2024, février 7), [Startskott för arbetet med en ny handlingsplan för hbtqi-personers lika rättigheter och möjligheter - Regeringen.se](#) (en suédois).
88. Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination, (2021, juillet 20), Direct discrimination in connection with emergency health care, <https://www.equalitylaw.eu/downloads/5462-sweden-direct-discrimination-in-connection-with-emergency-health-care-84-kb>.
89. Skolverket.se, [Skolplikt och rätt till utbildning - Skolverket](#), (en suédois).
90. Södertörn University, Stockholm, [Critical Romani Studies \[études roms\] - Södertörns högskola.](#)
91. Statens Offentliga Utredningar - Utredningen om åtgärder mot kontroller av flickors och kvinnors sexualitet (2023), Förstärkt skydd för den personliga integriteten - Behovet av åtgärder mot oskuldskontroller, oskuldssintyg och oskuldssingrepp samt omvändelseförsök Betänkande av Utredningen om åtgärder mot kontroller av flickors och kvinnors sexualitet <https://www.regeringen.se/contentassets/4a1d897d409649d48ee1b0c7d0a41593/forstarkt-skydd-for-den-personliga-integriteten-behovet-av-atgarder-mot-oskuldskontroller-oskuldssintyg-och-oskuldssingrepp-samt-omvandelseforsok-sou-202337.pdf> (en suédois, avec un résumé en anglais).
92. Statistics Sweden, SCB (2024, août 20), [Population statistics \(scb.se\)](#).
93. Statistics Sweden, SCB (2023), 2022 data. [Summary of Population Statistics 1960-2023 \[résumé des statistiques démographiques 1960-2023\] \(scb.se\)](#).
94. Statistics Sweden, SCB, (2021, juin 22), [Stora skillnader i arbetslöshet mellan utrikes och inrikes födda \(scb.se\)](#)
95. Svenska kyrkan (2023, septembre 14), [Svenska kyrkan m.fl.: "En plikt att ange papperslösa barn strider mot barnkonventionen" - Svenska kyrkan](#) (en suédois).

96. Sverigesradio (2023, octobre 13), Government wants to speed up introduction of stop-and-search zones <https://sverigesradio.se/artikel/government-wants-to-speed-up-introduction-of-stop-and-search-zones>.
97. Sveriges Radio (2024, avril 25), Commentary by the police available at [Polisen om nya lagen: "Fördel att enklare kunna visitera minderåriga" - P4 Västernorrland | Sveriges Radio \(en suédois\)](#).
98. Sveriges Radio (2023, octobre 12), [Man burned Quran and bacon - guilty of hate crime - Radio Sweden | Sveriges Radio. \[un homme brûle le Coran et du bacon - coupable d'infraction motivée par la haine\]](#).
99. Sveriges Riksdag, Statligt försäkringsskydd till utsatta trossamfund, [Statligt försäkringsskydd till utsatta trossamfund \(Motion 2023/24:944 av Dzenan Cisija \(S\)\) | Sveriges riksdag \(riksdagen.se\)](#).
100. SVT (2022, October 3), [SVT:s Agenda fällt av granskningsnämnden för partiledardebatten | SVT Nyheter \(en suédois\)](#).
101. SVT (2024, March 21), Regeringen tar fram handlingsplan mot rasism och hatbrott, [Regeringen tar fram handlingsplan mot rasism och hatbrott | SVT Nyheter](#).
102. SVT (2024, September 25), Förundersökningen mot Richard Jomshof (SD) läggs ner, [Förundersökningen mot Richard Jomshof \(SD\) läggs ner | SVT Nyheter](#).
103. Swedish Agency for Government Employers (2023, décembre 20), [In English \(arbetsgivarverket.se\)](#).
104. Swedish Agency for the Media, [English - Mediemyndigheten](#).
105. Swedish Agency for Youth and Civil Society (MUCF), [Welcome to MUCF | MUCF](#).
106. Swedish Agency for Youth and Civil Society (MUCF) (2022), Unga hbtqi-personers utbildning, https://www.mucf.se/sites/default/files/2023/09/Utbildning_webb.pdf (en suédois).
107. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2022), Hate crimes reported to the Police in 2022, (Résumé en anglais), https://bra.se/download/18.1e9d2d3218c6244776c108b/1702559138604/2023_16_Hate-crimes-reported-to-the-police-in-2022.pdf.
108. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2022), [Hatbrottsstatistik - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#) (en suédois).
109. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2024, mai 2), [Kraftig ökning av antalet anmälda antisemitiska hatbrott hösten 2023 - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#) (en suédois).
110. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2024), Polisanmälda hatbrott med islamofobiska motiv under hösten 2023, En sammanställning av de ärenden som hatbrottsmarkerats av polisen 7oktober – 31 december 2023 respektive 2022, [Polisanmälda hatbrott med islamofobiska motiv under hösten 2023 - Brottsförebyggande rådet \(bra.se\)](#).
111. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2022), Afrofobiska hatbrott, Rapport 2022:7, <https://bra.se/publikationer/arkiv/publikationer/2022-11-24-afrofobiska-hatbrott.html#:~:text=Afrofobi%20%C3%A4r%20det%20vanligaste%20motivet.en%20h%C3%B6g%20f%C3%B6rekomst%20av%20v%C3%A5ld>.
112. Swedish National Council for Crime Prevention, Brå (2021), Islamofobiska hatbrott Rapport 2021:3, [Rapport du Brå de 2021 (2021:3) sur les infractions motivées par la haine islamophobe (titre original : Islamophobic hate crime)], https://bra.se/download/18.1f8c9903175f8b2aa70762d/1622553459528/2021_3_Islamofobiska_hatbrot_t.pdf.
113. Swedish Public Employment Service, the Introduction Programme, [Etableringsprogrammet - Arbetsförmedlingen \(arbetsformedlingen.se\)](#).
114. Swedish Public Employment Service, Labour Market Entry Agreement, [Etableringsjobb - Arbetsförmedlingen \(arbetsformedlingen.se\)](#).
115. Swedish Work Environment Authority, [About us \[qui sommes-nous ?\] - Arbetsmiljöverket \(av.se\)](#).
116. Tidöavtalet: Överenskommelse för Sverige (2022), [Tidö-agreement](#) en suédois).
117. Transsamans (2023), Vikten av kunskap och gemenskap, En rapport om erfarenheter och behov hos närstående till transpersoner, [Ny rapport om närståendes erfarenheter och behov - Transsamans](#) (en suédois avec un résumé en anglais).
118. Union européenne, Commission européenne, Direction générale de la justice et des consommateurs et Lappalainen, P. (2023), Country report non-discrimination – : transposition and implementation at national level of Council Directives 2000/43 and 2000/78 – Sweden 2023, <https://data.europa.eu/doi/10.2838/422254>.
119. Union européenne, Commission européenne (2022), [Civil society monitoring report on the quality of the national strategic framework for Roma equality, inclusion, and participation in Sweden \[rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Suède\]](#).
120. Union européenne, Agence des droits fondamentaux (UE FRA) (2020), A long way to go for LGBTI equality, https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-lgbti-equality-1_en.pdf.

121. Union européenne (2014, juin 15), [Décision-cadre sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. Commission européenne \(europa.eu\)](#).
122. Universitetsläraren, News from the world of higher education (2024, octobre 24), [Few universities offer staff training on LGBTQ issues \[peu d'universités proposent des formations pour le personnel sur les questions LGBTI\], Universitetsläraren \(universitetslararen.se\)](#).
123. Välkommen till Fackligt Center För Papperslösa [[Trade union center for the undocumented \(fcfp.se\)](#)].
124. VIA (2024, août 7), En person åtalad för hets mot folkgrupp i Malmö, [En person åtalad för hets mot folkgrupp i Malmö | Åklagarmyndigheten \(tt.se\)](#).
125. Wittorf, L. (2023), Plan mot diskriminering och kränkande behandling för Berguddens förskola 2023–2024, <https://www.nacka.se/4a51de/globalassets/valfard-skola/saltsjobadens-forskolor/bergudden/plan-mot-diskriminering-och-krankande-behandling-berguddens-forskola-2022-20232.pdf>.

Secrétariat de l'ECRI
Directrice générale de la démocratie et la dignité humain
Conseil de l'Europe
Tel.: +33 (0) 3 90 21 46 62
E-mail: ecri@coe.int

www.coe.int/ecri

 [@ECRI_CoE](https://twitter.com/ECRI_CoE)

www.coe.int

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est une instance unique de suivi dans le domaine des droits de l'homme, spécialisée dans les questions de lutte contre le racisme, la discrimination (au motif de la « race », de l'origine ethnique/nationale, de la couleur, de la nationalité, de la religion, de la langue, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre), la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance en Europe; elle élabore des rapports et formule des recommandations aux Etats membres.